

ORCHESTRA KAZIBAO

Société Anonyme au capital de 23 460 114 euros

Siège social : 400, Avenue Marcel Dassault, 34170 Castelnau-le-Lez

398 471 565 R.C.S. Montpellier

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2011/2012

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Castelnau Le Lez, le 19 juin 2012

Le Président Directeur Général
Pierre Mestre

Rapport de Gestion

Exercice clos le 29 février 2012



ORCHESTRA KAZIBAO

Société anonyme au capital de 23.150.214 Euros
Siège social : Castelnau le Lez (34170) 400, avenue Marcel Dassault
RCS Montpellier B 398.471.565.

✶

**RAPPORT DE GESTION
ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 10/07/12**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 29 février 2012 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les convocations à la présente assemblée ont été régulièrement effectuées.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise (article L. 2323-8 du Code du travail).

Les comptes de l'exercice clos le 29 février 2012 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

La préparation des états financiers consolidés selon le référentiel IFRS nécessite de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges figurant dans les états financiers consolidés ainsi que sur les informations figurant en notes annexes aux états financiers consolidés.

Ces estimations et hypothèses sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement, de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles s'inscrivent dans le contexte de crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées avec précision.

Les estimations et hypothèses retenues servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.



L'ACTIVITÉ DU GROUPE CONSOLIDÉ ET DE LA SOCIÉTÉ ORCHESTRA KAZIBAO PENDANT L'EXERCICE ECOULÉ

I. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE ET DE SES FILIALES : ELEMENTS SIGNIFICATIFS RESSORTANT DES COMPTES – COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité intègre les sociétés suivantes (article 233-13 du code de commerce) :

- Orchestra Kazibao SA
- Orchestra Printades Infantiles SL
- Orchestra Switzerland SA
- Orchestra Asia LTD
- Vêtements Orchestra Canada Inc
- Dalmiel Development Inc
- Orchestra Belgium BVBA
- SARL Horizon 21
- SARL Horizon 21 79
- SARL Nialex
- SARL Les couleurs de l'arc en ciel
- SCI JVM
- CiubAtCost Ltd
- Kazibao Ltd
- Shanghai World Fashion.

A) ACTIVITE ET RESULTATS CONSOLIDES AU COURS L'EXERCICE

Au 29 février 2012, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 275,2 M€ (respectivement 269,4 M€ retraité du CA SWF), en progression de 54 % (respectivement 50,9% sans SWF) par rapport au chiffre d'affaires retraité de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires contrôlé (prix public des articles vendus en magasins) s'élève à 330,6 M€ au 29 février 2012, en hausse de 40,5%.

Sur les 12 mois de l'exercice, l'activité franchise/multimarque progresse de 42,9 %. Celle des succursales est en hausse de 82,4% et représente 44% du chiffre d'affaires consolidé de la période.

La France enregistre une croissance de son chiffre d'affaires de 60,5 % à 205,7 millions d'euros. Le parc magasins s'est enrichi de 13 unités dont 4 commissionnaires-affiliés et 10 succursales en net, pour atteindre 247 points de vente au 29 février 2012.

Durant l'exercice, le groupe a ouvert 21 points de vente (13 succursales et 8 franchisés) et en a fermé 8 (3 succursales et 5 commissionnaire affiliés) pour se repositionner en périphérie ou dont la rentabilité était insuffisante.

A l'international, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 69,6 millions d'euros et représente 25,3% du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice. Il est en progression de 38%.

Le groupe compte 217 magasins sous enseigne établis à l'étranger, soit le même nombre de points de vente par rapport au 28 février 2011, les ouvertures concernant principalement l'Espagne, la Belgique compensant les fermetures réparties dans les différents pays où le groupe est présent.

Le résultat opérationnel courant est de 8 041 milliers d'euros au 29 février 2012 soit 2,9 % du chiffre d'affaires contre 2 070 milliers d'euros pour l'exercice clos le 28 février 2011 (1,2% du chiffre d'affaires). Cette augmentation est essentiellement dû à l'effet combiné de :

- la croissance du chiffre d'affaires liée aux ouvertures
- l'impact du déploiement du concept Club sur tout le réseau en Europe en année pleine et l'augmentation du CA à surface comparable
- l'intégration de SWF en proportionnelle (50 %) suite au changement de contrôle de la société (0.7 millions d'euros)
- un taux de marge brute en diminution de 9 points du à l'impact de la carte club mais une marge en progression de 31 443 milliers d'euros sur l'exercice,
- la provision nette de reprise de 2,3 millions pour dépréciation des stocks dont 1,5 millions sur les stocks « Clubatcost », ces stocks étant provisionnés à hauteur de 50 % au 29/02/12
- la provision nette des reprises de 0,6 millions d'euros pour dépréciation des comptes clients

Le résultat opérationnel est de 5 235 milliers d'euros au 29/02/2012, soit 1,9 % du chiffre d'affaires contre un résultat opérationnel de 1 411 milliers d'euros pour l'exercice clos le 28/2/2011 (0,8 % du chiffre d'affaires).

Cette augmentation s'explique par celle du résultat opérationnel courant, diminuée par des « autres produits et charges opérationnelles » de -2,8 millions d'euros alors que ce poste était une charge de 0,7 million d'euros au 28/2/2011. Ce montant inclut le passage en créance irrécouvrable des créances clients pour 0,6 million provisionnées à 100 % à l'ouverture de l'exercice, ainsi que 0,629 million d'euros au titre des litiges et pénalité fiscales, et 1,293 millions de moins value sur cession d'immobilisations.

L'excédent brut d'exploitation (résultat opérationnel retraité des dotations aux amortissements et aux provisions) passe de 15,7 millions d'euro à 21,2 millions d'euros au 29/02/12.

L'excédent brut d'exploitation courant (résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements et aux provisions) passe de 16,4 millions d'euros au 28/02/11 à 24 millions d'euros au 29/02/12.

Le coût financier net s'élève à -1.553 millions d'euros au 29 février 2012 contre -1.737 millions d'euros au 28 février 2011. Il représente -0,56 % du chiffre d'affaires 2011/2012 en diminution en pourcentage par rapport à l'exercice clos au 28/02/11.

Par ailleurs, la société a réalisé un gain de change exceptionnel au 29/02/12 de 6,2 millions d'euros à la suite d'optimisations d'opérations de couvertures de change.

L'impôt sur les bénéfices est une charge de 5 131 milliers d'euros sur l'exercice 2011/2012 contre un produit de 810 milliers d'euros sur l'exercice 2010/2011.

Le résultat net de l'ensemble consolidé est un profit de 4 330 milliers d'euros au 29 février 2012 soit 1.5 % du chiffre d'affaires contre 707 milliers d'euros au 28 février 2011 (0,4% du chiffre d'affaires).

Les investissements réalisés sur l'exercice s'élèvent à 22 205 milliers d'euros. Nets des produits de cessions et des variations de périmètres, ils s'élèvent à 18 586 milliers d'euros et se répartissent de la manière suivante :

- 9 526 milliers d'euros au titre des immobilisations incorporelles dont 5 530 milliers d'euros sur les frais de développement et 2 641 milliers sur les droits au bail et fonds de commerce et 1 246 milliers sur les licences et logiciels.
- 12 008 milliers d'euros au titre des immobilisations corporelles principalement sur les nouveaux magasins et l'aménagement du nouvel entrepôt de Saint Aunes.
- 671 milliers d'euros au titre des immobilisations financières dont l'essentiel sont des dépôts de garantie

Les stocks nets de provisions passent de 68 141 milliers d'euros au 28 février 2011 à 70 073 milliers d'euros au 29 février 2012, dont des stocks de Clubatcost de 2 435 milliers d'euros en diminution de 6,6 millions (nets de provision).

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt passe de 14 545 milliers d'euros (8,1 % du chiffre d'affaires) à 22 591 milliers d'euros (soit 8,2 % du chiffre d'affaires).



L'endettement net consolidé passe de 51,2 à 39,6 millions d'euros d'un exercice à l'autre, en diminution de 11,6 millions d'euros.

Enfin, les covenants financiers relatifs à l'avenant au contrat de crédit syndiqué signé le 23 décembre 2009 sont tous respectés au 29 février 2012.

B) FACTEURS DE RISQUE

► Risques clients

Orchestra-Kazibao travaille avec environ 600 clients franchisés, partenaires à enseigne ou clients multimarques. Cette clientèle française et internationale est diversifiée et le risque d'impayés est couvert par des polices d'assurance en France et à l'export. En complément de ces couvertures, des garanties bancaires et autres garanties personnelles sont en général exigées. Une équipe de crédit managers gère spécifiquement et au quotidien ce risque.

► Risques fournisseurs

Orchestra-Kazibao s'adresse à près de 108 fournisseurs à travers le monde. La division du risque est assurée, seul 2 fournisseurs représentent plus de 10 % des achats. La répartition Asie, Europe, Afrique permet de repositionner ces sources d'approvisionnement si nécessaire et de ne pas être dépendant. En 2011/2012, la répartition par zone géographique est la suivante : Asie 82 % (dont Chine 53% et Bangladesh 15%), Europe 2 %, Afrique 4 % et Maurice/Madagascar 12%.

► Risques de change

La Société paie ses achats en dollars et en euros et vend sa production dans une quarantaine de pays. Elle se trouve donc partiellement exposée à un risque de change.

Un cours budget est fixé par saison avant la campagne d'achats afin de préserver la marge de la Société. Des couvertures sont pratiquées ensuite sur la totalité de l'exposition principalement sous forme de contrats change à terme classique, qui prévoient un achat de la devise à un cours convenu pour un montant donné et une échéance donnée.

La valeur de marché des couvertures en cours au 29 février 2012 est de 131,8 millions d'USD avec des échéances allant du 1^{er} mars 2012 au 15 mars 2013.

La gestion du risque de change est assurée par le Directeur Général Délégué Finance de la Société et son adjoint, directement rattaché au Président directeur général, qui effectue un reporting quotidien du taux du dollar US.

► Risques de taux

L'endettement à moyen terme du Groupe est à taux variable et est indexée sur l'Euribor trois mois.

L'endettement court terme est adossé à des taux variables.

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait un impact de 360 KE sur les frais financiers (calcul réalisé sur l'endettement net consolidé au 29 février 2012)

La gestion du risque de taux est assurée par le Directeur Général Délégué Finance de la Société rattaché au Président directeur général, qui effectue un reporting quotidien des taux d'intérêt à trois mois.

► Risque de liquidité et de trésorerie

Au cours du premier semestre 2008, la société Orchestra-Kazibao a signé avec les 10 banques historiques du groupe un crédit syndiqué de 114,25 millions d'euros, d'une maturité comprise entre 5 et 7

ans, destiné à restructurer l'endettement existant et à lui donner les moyens financiers nécessaires à la poursuite de son programme de développement.

Un avenant à ce contrat de crédit syndiqué a été signé le 23 décembre 2009, permettant ainsi de confirmer le contrat initial et d'en adapter les termes aux nouvelles conditions du marché. Au 29/2/2012, le montant des lignes disponibles s'élève à 33,3M€.

Ce contrat prévoit le respect de covenants financiers. Les comptes arrêtés au 29 février 2012 permettent le respect de ces covenants.

➤ **Risques liés à la concurrence**

En l'absence de barrières à l'entrée sur le marché du prêt-à-porter pour enfants, le groupe Orchestra-Kazibao doit affronter une concurrence exacerbée qui exerce une forte pression sur sa part de marché et ses prix de vente. Pour maintenir le volume de ses ventes et conserver ses marges, le Groupe s'appuie sur les atouts qui ont contribué à son succès : le concept Orchestra, qui combine qualité, style et prix compétitifs, l'intégration de toutes la "supply chain", notamment de la création et de la logistique, la diversité de ses canaux de distribution et l'internationalisation croissante de son activité.

C) ACTIVITE ET CONTRIBUTIONS DES FILIALES :

1. Filiales existantes

Contribution de la filiale espagnole

Le parc magasins Espagne est passé de 65 à 72 points de ventes à l'enseigne, dont 37 en succursale.

Le chiffre d'affaires social de la filiale sur la période est de 29 731 milliers d'euros, en hausse de 41 % d'une année sur l'autre sous l'effet de la croissance du chiffre d'affaires à surface comparable dû à l'impact du concept Club en année pleine, et de l'ouverture de 4 points de vente et 4 commissionnaires affiliés. Le résultat net social est un profit de 621 milliers d'euros contre une perte de 310 milliers d'euros l'année précédente.

Contribution de la filiale suisse

Le réseau compte à ce jour 11 points de vente, Orchestra Switzerland occupe toujours une place de leader sur le marché suisse.

Le chiffre d'affaires social de la filiale sur la période est 12 451 milliers d'euros contre 9 316 milliers d'euros l'année précédente. Cette hausse de 33 % s'explique par le déploiement du Club . Le résultat net social passe d'un profit de 1 385 milliers d'euros à un profit de 3 680 milliers d'euros.

Contribution de la filiale de Belgique

Le chiffre d'affaires social de la filiale Belge sur la période est de 7 443 milliers d'euros contre 977 milliers d'euros l'année précédent. Cette augmentation s'explique par la montée en puissance du concept Club et la facturation des commissionnaires affiliés belges (7 magasins) par la filiale Orchestra Belgium (facturation réalisée précédemment par Orchestra France). Le résultat net social passe d'une perte de 90 milliers d'euros à un profit de 936 milliers d'euros. Le parc magasins est composé de 3 succursales et de 7 commissionnaires-affiliés.

Contribution de la filiale de Hong Kong

L'activité de bureau d'achat continue à se partager entre la zone de Shanghai (exploitée par notre joint venture S/WF qui enregistre un chiffre d'affaires de 13 265 milliers d'euros et dégage un résultat positif de 1 291 milliers d'euros) et le bureau de Hong Kong en fonction de l'optimisation du sourcing. Le chiffre d'affaires social de la filiale est de 4 749 milliers d'euros contre 926 milliers d'euros l'année précédente. Le résultat net social passe d'un profit de 298 à 1 139 milliers d'euros.



Contribution des filiales canadiennes

La filiale canadienne Vêtements Orchestra Canada Inc. a continué sur 2011 à distribuer les produits Orchestra sur le territoire nord-américain au travers de 1 magasin exploité en franchise. Par ailleurs, elle vend à notre filiale Dalmiel Inc. les produits que cette dernière met en vente dans 1 magasin exploité en succursale.

Le chiffre d'affaires social réalisé par Vêtements Orchestra Canada Inc. est passé de 702 à 571 milliers d'euros d'un exercice à l'autre. Le résultat net social passe d'une perte de 43 milliers d'euros à un profit de 70 milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires social réalisé par Dalmiel Inc. est passé de 785 à 797 milliers d'euros d'un exercice à l'autre. Le résultat net social passe d'un profit de 97 milliers d'euros à une perte de 56 milliers d'euros.

Contribution des filiales françaises Horizon 21 et Horizon 2179.

Le chiffre d'affaires de la filiale Horizon 21 est de 12 milliers d'euros, le magasin ayant été cédé au début de l'année et celui de la filiale Horizon 21 79 est de 709 milliers d'euros (1 magasin)

Le résultat net social d'Horizon 21 est un profit de 153 milliers d'euros contre une perte de 124 milliers d'euros l'année précédente.

Le résultat net social d'Horizon 21 79 est un profit de 174 milliers d'euros contre une perte de 76 milliers d'euros l'année précédente. Ces deux sociétés ont été absorbées par Orchestra Kazibao au 1^{er} Mars 2012

Contribution des filiales mauriciennes CAC Ltd et Kazibao Ltd

Le chiffre d'affaires de Kazibao Ltd est de 640 milliers d'euros et le résultat au 29/02/12 est un profit de 296 milliers d'euros pour un profit de 138 milliers d'euros au 28/02/11.

Le chiffre d'affaires de Clubatcost Ltd est de 23 milliers d'euros et le résultat est un profit de 6 milliers d'euros.

Contribution de la filiale SCI JVM

Le chiffre d'affaires de SCI JVM est de 27 milliers d'euros et le résultat est une perte de 420 milliers d'euros.

Contribution des filiales Les Couleurs de l'Arc en Ciel et Nialex

Le chiffre d'affaires de la société Les Couleurs de l'Arc en Ciel représente 613 milliers d'euros sur l'exercice (1 magasin) et le résultat social un profit de 191 milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires de la société Nialex représente 1 387 milliers d'euros et un résultat positif de 144 milliers d'euros sur la période.

Ces deux sociétés ont été absorbées par Orchestra kazibao au 1^{er} Mars 2012

2. Prises de participation et de contrôle

Deux nouvelles sociétés ont été créées sur le début de l'année calendaire, une en Grèce (taux de détention 100%) et une en Turquie (taux de détention 99,9%). Leur activité n'étant pas significative sur l'exercice, ces deux sociétés n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation au 29/02/12.

3. Actions propres

Au 29 février 2012, la société détient 240 337 de ses propres actions (6,23% du capital) regroupées pour une valeur de 2 188 milliers d'euros. Le cours moyen de l'action s'établit à 9,1 euros.

Toutes ces actions sont éliminées de l'actif et des capitaux propres consolidés au 29 février 2012. Le cours de clôture s'établit à 6,02 euros au 29 février 2012.

Une provision pour dépréciation des titres auto-détenus a été constatée pour un montant de 635 572 € et correspond à la différence entre la valeur d'inventaire de ceux-ci à la date de clôture et leur valeur comptable.

D) INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

POLITIQUE SOCIALE

1 - L'effectif

Au 29 février 2012, la société Orchestra-Kazibao a un effectif de 891 salariés et le groupe compte à cette date 1160 salariés.

Sur cette base, les effectifs d'Orchestra-Kazibao sont répartis au 29 février 2012 comme suit :

Effectif	28.02.2011	29.02.2012	Groupe.2012
Contrats à durée indéterminée	537	695	891
Contrats à durée déterminée	126	148	208
Alternance/Formation	7	48	61
Total	670	891	1160

2 - Les embauches

Le groupe Orchestra-Kazibao a embauché 1123 salariés tous types de contrats confondus, soit 356 salariés sous contrat à durée indéterminée, 712 sous contrat à durée déterminée et 55 en contrat d'alternance.

3 - Les licenciements

Le groupe Orchestra Kazibao a rompu 54 contrats de travail pour motif de licenciement dont 39 pour motif personnel, 5 pour motif économique et 10 pour inaptitude.

4 - La durée du travail des salariés à temps plein

Pour la société Orchestra France, la durée du temps de travail pour les cadres autonomes à temps plein en forfait jours est de 206 jours par période annuelle de référence et la durée du travail moyenne des salariés à temps plein en forfait horaire est de 35 heures par semaine, en tenant compte des jours de réduction du temps de travail.

5 - Le nombre de salariés à temps partiel au 28/02/2011

Nombre de salariés travaillant à temps partiel	544
Total Effectif	1160

6 - L'absentéisme

Absentéisme	28.02.2011	29.02.2012	Groupe 2012
Maladie	7 833 jrs	9 065 jrs	11 525 jrs
Maternité	3 285 jrs	5 441 jrs	6065 jrs
Accident travail & trajet	1 208 jrs	1 162 jrs	1473 jrs



7 – Les rémunérations

7.A – Femmes – Hommes

Moyenne des salaires sur l'année par catégorie en ETP	Moyenne Orchestra	Moyenne Groupe €
Catégorie 1 – Cadre	45 379€	28 675€
Catégorie 2 – Agent de maîtrise	24 688€	18 702€
Catégorie 3 – Employé	19 173€	12 197€

7.B – Femmes

Moyenne des salaires sur l'année par catégorie en ETP	Moyenne Orchestra	Moyenne Groupe
Catégorie 1 – Cadre	37 545€	29 378€
Catégorie 2 – Agent de maîtrise	23 989€	18 634€
Catégorie 3 – Employé	18 944€	13 243€

7.C – Hommes

Moyenne des salaires sur l'année par catégorie en ETP	Moyenne Orchestra	Moyenne Groupe
Catégorie 1 – Cadre	67 259€	26 066€
Catégorie 2 – Agent de maîtrise	27 616€	23 009€
Catégorie 3 – Employé	20 617€	14 680€

8 – L'évolution de la masse salariale

Année	Montant de la masse salariale Orchestra	Montant de la masse salariale Groupe
2010	13 199 406€	17 536 996€
2011	14 644 882€	19 265 265€

9 – Les charges sociales

Le montant global des charges sociales patronales s'élève pour le groupe à 6 183 432€ et à 5 235 966€ pour ORCHESTRA France.

10 – Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

Orchestra a conclu un accord d'intéressement le 30 août 2011.

11 – Les conditions d'hygiène et de sécurité

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail a été renouvelé le 8 avril 2010 et comprend maintenant 6 membres.

12 – La formation

Le groupe Orchestra-Kazibao a consacré sur l'année 2011 un budget de l'ordre de 196 673€ pour la formation professionnelle de ses collaborateurs.

13 – Les œuvres sociales

Le comité d'entreprise de la société Orchestra-Kazibao ne perçoit aucune subvention annuelle consacrée aux activités sociales et culturelles.

14 – L'importance de la sous-traitance

Chaque mois, la société Orchestra France a fait appel en moyenne à 10 travailleurs intérimaires.

15 – Politique environnementale

La société a respecté les contraintes environnementales qui lui sont applicables.

16 - Intéressement du personnel

Dans le but d'associer étroitement l'ensemble du personnel à la marche de l'entreprise et à ses résultats, il a été mis en place au sein de la Société un système d'intéressement.

Le 30 août 2011, un accord d'intéressement a été conclu faisant suite au précédent arrivé à échéance.

L'application de ce nouvel accord fait apparaître au titre de l'exercice se clôturant au 29 février 2012 un montant de 170 K€.

16 – Participation des salariés.

Conformément aux articles L. 3322-1 s. du code du travail, l'application de la formule légale de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise fait ressortir, à la clôture de l'exercice, un montant de 283,2 K€.

E) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le groupe a poursuivi son programme de développement du parc magasins en franchises et succursales en privilégiant les zones de périphérie et le marché français. Le parc progresse de 13 points de vente sous enseigne, principalement situés en France, Belgique et Espagne.

L'exercice 2011/2012 enregistre la montée en puissance de la carte Club sur tout le réseau France, Espagne, Belgique et Suisse. La carte ouvre droit à l'adhésion au Club Orchestra pendant un an moyennant le paiement d'une cotisation de 30 € et permet aux adhérents de bénéficier d'une remise permanente de 50 % sur l'ensemble des achats effectués durant cette période.

Le produit est considéré en comptabilité comme acquis sur la période de 12 mois (durée de validité de la carte) et donne lieu à la comptabilisation d'un produit constaté d'avance correspondant au délai de validité restant à courir après la clôture.

L'ensemble des produits constatés d'avance liés à la Carte Club figurant au bilan s'élève à 7 561 K€.

Parallèlement, les frais afférents à la Carte Club sont étalés sur la durée de validité de la carte et donnent lieu à la comptabilisation de charges constatées d'avance. Ces dernières s'élèvent à 2 455 K€ à la clôture.

Concernant le projet de plateforme logistique du groupe et du nouveau siège social, la première phase de ce projet a été terminée courant de l'été 2011 avec le déménagement de l'activité logistique sur le site de Saint Aunès. Les bureaux sont en cours de construction et sont prévus pour livraison 3ème trimestre 2012.

Le groupe IDEC (promoteur, investisseur, et constructeur), a réalisé le projet de plateforme logistique et bureaux. La société Orchestra-Kazibao s'engage à prendre à bail les locaux dans le cadre d'un contrat de location simple.



La société Financière MESTRE a acquis, le 12 juillet 2011, 146.836 actions de la société ORCHESTRA-KAZIBAO auprès de la société GRAND WISH Limited, portant ainsi sa participation de 26,25% à 30,06%.

Simultanément Monsieur Jean-Claude YANA a fait l'acquisition de 50.000 actions auprès du même cédant et a porté sa participation de 0,13% à 1,42%.

Ces acquisitions ont été faites au prix de 6€ par action.

La Financière MESTRE a ainsi franchi à la hausse, le 12 juillet 2011, le seuil de 30% du capital et des droits de vote d'ORCHESTRA-KAZIBAO.

A cette occasion, Monsieur Jean-Claude YANA a rejoint le concert Groupe Familial Mestre constitué le 7 janvier 2010 entre la société FINANCIERE MESTRE, la société IMM BE GE KG, Madame Chantal MESTRE et Monsieur Pierre MESTRE ("le concert Groupe Familial Mestre"). Le concert Groupe Familial Mestre a été créé à l'occasion de l'apport par Monsieur Pierre Mestre et Madame Chantal Mestre de titres à la société FINANCIERE MESTRE.

Du fait du franchissement des seuils prévus par la loi qui résulte de la réalisation des cessions susvisées, les membres de ce concert ont déposé le 1er août 2011 une offre publique d'achat obligatoire au prix de 6€ par action, conformément aux dispositions légales applicables.

La partie du rapport de gestion intitulée « Le capital de la société » détaille l'actionariat de la société et les différents franchissements de seuils intervenus au cours de l'exercice.

II. ACTIVITE ET RESULTATS PROPRES DE LA SOCIETE ORCHESTRA KAZIBAO, SOCIETE MERE : ELEMENTS SIGNIFICATIFS RESSORTANT DES COMPTES – COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE

a) Activité d'Orchestra Kazibao

La société a poursuivi son développement en France en ouvrant 21 points de vente pour l'essentiel en périphérie. A fin février 2012, le nombre de points de ventes en France est de 247 (107 succursales, 140 commissionnaires-affiliés)

L'activité de l'exercice a dégagé un chiffre d'affaires « fiscal » de 246,6 millions d'euros. Elle se décompose pour l'essentiel (hors ventes aux filiales) de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires « succursales » s'établit à 92,6 millions d'euros au 29/2/2012, en progression de 79,7 % qui s'explique par la montée en puissance du Club en année pleine et l'ouverture de 13 succursales, la reprise en succursales de 13 magasins franchisés et la cession de 3 points de vente dont la rentabilité ou l'emplacement ne correspondait plus aux critères du groupe.

- Le chiffre d'affaires du réseau « commission-affiliation » est de 112,6 millions d'euros au 29/2/2012, en hausse de 41 %. Cette hausse est due également à la montée en puissance du Club en année pleine et à l'ouverture de 8 nouveaux points de ventes.

- Le chiffre d'affaires « négoce » (magasins multimarques et franchisés) est de 16,7 millions d'euros au 29/2/2012, en baisse de 6 % sous l'effet combiné de la baisse de l'activité « négoce » liée au contexte actuel de l'économie et au déploiement de la Carte Club.

La société a dégagé un résultat d'exploitation de 4 681 milliers d'euros et un résultat net de 183 milliers d'euros.

L'endettement bancaire net de la trésorerie s'établit au 29/02/12 à 34,4 millions contre 46,5 millions d'euros au 28/02/11 en diminution de 12,1 millions sur l'exercice.

b) Information relative à la Loi de Modernisation de l'Économie concernant les délais de paiements fournisseurs.

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du code de commerce introduites par la loi n°2008-776 du 4 août 2008, une information sur les délais de paiement des fournisseurs de la société figure ci-dessous, sous la forme d'un tableau décomposant à la clôture de l'exercice écoulé le solde des dettes de la société par dates d'échéance.

Concernant l'exercice clos au 29 février 2012, nous vous précisons qu'il subsiste des dettes à échéances plus longues que celles prévues par la loi. Le tableau présenté inclut en effet d'une part les factures de certains de nos

fournisseurs bénéficiant des accords dérogatoires expressément prévus par la loi, d'autre part les factures de nos fournisseurs étrangers (par nature non soumis au dispositif précité), et enfin les factures objets de litiges. nous vous précisons que les délais de paiement peuvent varier notamment du fait de nos fournisseurs étrangers qui ne sont pas soumis aux règles françaises relatives aux délais de paiement ; de nos partenaires et fournisseurs intra-groupe ; de l'accord de branche dont nous bénéficions et qui admet des délais de règlements de 75 jours fin de mois pour les factures émises avant le 1/1/2010 et 65 jours fin de mois pour celles émises depuis le 1/1/2010 ; ou encore du fait de factures contestées.

Décomposition du solde des dettes fournisseurs par échéance (LME) au 29.02.12

	Echues	Non échues	Total
0 à 30 jours	3 992 497,56	11 140 648,90	15 133 146,46
31 à 60 jours	1 716 777,90	5 301 588,31	7 018 366,21
> 60 jours	666 117,45	3 380 414,99	7 046 532,44
Total des dettes fournisseurs (*)	6 375 392,93	22 822 652,20	29 198 045,13
Effets à payer (0 à 30 jours) (**)			
Charges à payer et factures non parvenues		6 357 596,76	6 357 596,76
Total des dettes fournisseurs et rattachées	12 750 785,86	45 645 304,40	64 753 687,02

Au 28.02.11 la décomposition du solde des dettes fournisseurs par échéance(LME) se présentait comme suit :

	Echues	Non échues	Total
0 à 30 jours	7 956 531,85	11 130 433,89	19 086 965,74
31 à 60 jours	1 604 101,93	3 270 644,26	24 874 746,21
> 60 jours	2 494 174,81	17 736 191,44	20 230 366,25
Total des dettes fournisseurs (*)	12 054 808,59	32 137 269,61	44 192 078,20
Effets à payer (0 à 30 jours) (**)			0,00
Charges à payer et factures non parvenues		5 924 380,12	5 924 380,12
Total des dettes fournisseurs et rattachées	12 054 808,59	38 061 649,73	50 116 958,12

III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Au 1er Mars 2012 les sociétés H 21, H2179, Les couleurs de l'arc en ciel, et Nialex ont été fusionnées avec la société Orchestra Kazibao par transmission universelle du patrimoine.

IV. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe, malgré un contexte défavorable à l'étranger, continue son développement en France, dans les zones de périphérie, au format « Grand ORCHESTRA » tant en succursale qu'en commission-affiliation.

Le groupe a ouvert début avril 2012 son premier magasin puériculture sous la marque Babycare. Ce magasin d'une surface de 2 900 m2 est un magasin pilote incluant puériculture et textile.

La société a engagé l'ouverture de deux succursales en Chine pour le 3ème trimestre 2012 et a entamé des discussions avec des candidats à la Franchise sur trois provinces

Les objectifs du Groupe restent l'accroissement de la rentabilité et la réduction de l'endettement.



V. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses en matière de recherche et développement réalisées par le Groupe au cours de l'exercice 2011/2012 s'élèvent à 5 530 millions d'euros. (dont 4 375 millions d'euros sur Orchestra, 966 millions d'euros sur Orchestra Asia et 189 millions d'euros sur Orchestra Maurice)

Ces dépenses sont composées des coûts salariaux et de prestations engagés par les services style, achats, développement et gestion produits

LES RESULTATS DE LA SOCIÉTÉ ORCHESTRA KAZIBAO

I. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 183 127,48 euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice	183 127,48 €
- Report à nouveau	3 514 523,00 €

Affectation

- Réserve légale	9 157,00 €
- Dividendes (<i>calculés sur 100% des actions composant le capital</i>)	1 350 429,15 €
- Report à nouveau	2 338 064,33 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,35 euros, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réduction de 40 % mentionnée à l'article 168-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 19 juillet 2012.

Le paiement des dividendes sera effectué le 24 juillet 2012.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 3 858 369 actions composant le capital social au 29 février 2012, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'un dividende de 0,30€ par action a été distribué au cours de l'exercice 2008/2009. Aucun dividende n'a été distribué au cours des exercices précédents ni au cours des exercices 2009/2010 et 2010/2011.

II. DEPENSES SOMPTUAIRES ET FRAIS GENERAUX VISES A L'ARTICLE 223 DU CGI

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et quinquies du code général des impôts, nous portons à votre connaissance le montant global des charges non déductibles pour l'établissement de l'impôt, soit 220 301 €.

Elles concernent les amortissements excédentaires, la taxe sur les voitures particulières des sociétés, les amendes et pénalités diverses, pour respectivement 29 959 €, 41 944 €, 148 398€.

III. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.



Date d'arrêt	28/02/2008	28/02/2009	28/02/2010	28/02/2011	29/02/2012
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Forme juridique de la société	SA	SA	SA	SA	SA
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	23 100	23 150	23 150	23 150	23 150
Nombre d'actions émises	3 858 010	3 858 309	3 858 309	3 858 309	3 858 369
Valeur nominale d'action	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
Résultat global des opérations effectuées (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	117 408	117 529	146 982	161 233	246 581
Résultat avant impôt, participation, amortissements et provisions	15 898	10 339	10 062	15 724	14 434
impôt sur les bénéfices	2 275	(539)	70		(3 012)
Participation des salariés	339				(283)
Résultat après impôt, participation et amortissements et provisions	5 869	1 595	(2 802)	4 383	183
Montant des bénéfices distribués					
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Résultat après impôt et participation mais avant amortissement et provisions	3,27	2,54	2,63	4,08	2,89
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1,50	0,4	(0,7)	1,1	(0,0)
Dividende versé à chaque action	0,30				
Personnel					
Nombre de salariés (effectifs fin période)	576	592	627	695	891
Masse salariale (milliers d'euros)	11 206	12 632	13 053	12 623	15 193

LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

I. IDENTITE DES DETENTEURS DE DROITS DE VOTE

Actionariat

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit code, nous vous précisons que les principaux actionnaires de Orchestra Kazibao, au 29 février 2012, étaient à notre connaissance les suivants :

Catégorie d'actionnaire	Nombre d'actions détenues	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote théoriques
Famille Mestre	1 825 287	47,31%	47,31%
Famille Gotlib	1 156 053	29,96%	29,96%
CL Capital Invest	174 101	4,51%	4,51%
Actionnaires détenant plus de 2,5 % du capital de la Société	3 155 441	81,78%	81,78%
Auto détention	240 337	6,23%	6,23%
Autres actionnaires	462 591	11,99%	11,99%
Total	3 858 369	100,00%	100,00%

Membres du groupe familial Mestre détenant plus de 2,5% du capital :

- Financière Mestre sarl : 46,57% du capital et des droits de vote

Membres du groupe familial Gotlib détenant plus de 2,5% du capital :

- Magogest CVA : 4,72% du capital et des droits de vote
- Chargogest CVA : 4,72% du capital et des droits de vote
- Wigogest CVA : 4,72% du capital et des droits de vote
- Bagogest CVA : 4,72% du capital et des droits de vote
- Vegotex International NV : 3,28% du capital et des droits de vote

Aucun autre actionnaire ne possède, seul ou de concert, directement ou indirectement, à la connaissance de la société, plus de 2,5% du capital.

Conformément à l'obligation légale faite aux sociétés, nous vous signalons que les déclarations de franchissement de seuil suivantes nous ont été notifiées au cours de l'exercice écoulé.



Catégorie d'actionnaires	Franchissements de seuil	Date
Grand Wish Limited	Baisse 5%	12.7.2011
Financière Mestre sarl	Hausse 30%	12.7.2011
Groupe Familial Mestre	Hausse 30%	12.7.2011
Concert Groupe Familial Mestre / M. JC Yana	Hausses 5%/10%/15%/20%/25%/30%	12.7.2011
Concert Groupe Familial Mestre / M. JC Yana	Hausse 1/3	27.9.2011
Groupe Familial Mestre	Hausse 1/3	3.10.2011

Par courrier reçu le 16 décembre 2011, M. Jean-Claude Yana a informé l'Autorité des marchés financiers que, compte tenu du résultat de l'offre publique d'achat initiée par la société à responsabilité limitée Financière Mestre et M. Jean-Claude Yana, visant les actions de la société ORCHESTRA-KAZIBAO, il cesse d'agir de concert avec le groupe familial Mestre vis-à-vis de la société ORCHESTRA-KAZIBAO à compter du 16 décembre 2011, date à laquelle sa détention s'élève à 1,42% du capital et des droits de vote de la société ORCHESTRA-KAZIBAO.

- a) Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique sont les suivants : il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote ou au transfert d'actions hormis la privation de droits de vote, pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% au moins du capital ou des droits de vote en l'absence de déclaration d'un franchissement de seuil statutaire, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.
- b) Il n'existe pas, à notre connaissance, de pacte ou autre engagement signé entre actionnaires.
- c) Il n'existe pas de titres comportant des droits de vote spéciaux.
- d) Il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- e) Les règles de nominations et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 14 des statuts.
- f) En matière de pouvoir du conseil d'administration, les délégations et autorisations en cours relatives aux augmentations de capital et au programme de rachat d'actions sont décrites au paragraphe IX du chapitre « capital de la société » du présent rapport.
- g) La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- h) Le seul accord conclu par la société qui est modifié ou prend fin en cas de changement de contrôle de la société est le Contrat de crédit multidevises à terme et renouvelable conclu le 18 juillet 2008.
- i) Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions des membres du conseil d'administration.

II. TITRES AUTO DETENUS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous signalons que votre société détient, au 29 février 2012, 240 337 actions (6,23% du capital). Toutes ces actions sont éliminées de l'actif et des capitaux propres consolidés au 29 février 2012.

Le tableau figurant au paragraphe III reprend les achats et les ventes réalisées au cours de l'exercice.

III. OPERATIONS REALISEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Marché de l'action

Au cours de l'exercice 2011/2012, les données relatives au marché de l'action Orchestra – Kazibao sont les suivantes :

Cours Extrêmes	
+ haut	6,91 €
+ bas	4,57 €

L'Assemblée Générale du 13 juillet 2011 dans sa 7^{ème} résolution « Programme de rachats d'actions » avait autorisé notre société à opérer sur ses propres actions en vue, entre autre, de la régularisation du marché. Au cours de l'exercice 2011/2012, les transactions effectuées dans ce contexte ont été les suivantes :

Actions détenues par la société au 1 ^{er} mars 2011	252 435
Nombre d'actions achetées	19 629
Nombre d'actions vendues	31 727
Nombre d'actions regroupées	0
Cours moyen des achats	5,35 €
Cours moyen des ventes	6,40 €
Actions détenues par la société au 29 février 2012	240 337

Motifs des acquisitions	% du capital
Animation du cours	100%
Actionariat salarié	0%
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	0%
Opérations de croissance externe	0%
Annulation	0%

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale

IV. PROGRAMMES D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS:

L'Assemblée Générale du 31 août 2010, dans sa 14^{ème} résolution, a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration permettant à ce dernier d'attribuer à ses dirigeants sociaux et à certains de ses salariés des options de souscription d'actions. Au cours de l'exercice clos le 29/2/2012, aucune option de souscription d'actions n'a été accordée.

Par ailleurs, les plans précédemment mis en place n'ont pas donné lieu à de levée d'options de souscription d'actions au cours de cet exercice.

En application de l'article L.225-185 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a décidé que les Dirigeants seront tenus de conserver au minimum 20% des actions issues des levées d'Options au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

V. PROGRAMMES D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES:

Il n'existe pas de programme d'attribution d'actions gratuites.



VI. LES DELEGATIONS FINANCIERE (L. 225-129)

1. Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes expire le 30 octobre 2012.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir la renouveler et donc de conférer au Conseil d'administration pour une nouvelle période de 26 mois la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 20.000.000 euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

2. Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par apport de numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription arrive à échéance le 30 octobre 2012. En conséquence, il vous est proposé de la renouveler dans les conditions détaillées ci-après.

Cette délégation a pour objet de conférer au conseil d'administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de créance pendant une période de 26 mois.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Nous vous proposons de fixer le montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 20.000.000 euros. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 20.000.000 euros.

Les plafonds visés ci-dessus seraient indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Au titre de cette délégation, les émissions d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les ¾ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

3 Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Nous vous proposons, dans le cadre de la délégation avec maintien du droit préférentiel de souscription précitée et des délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et par placement privé adoptées par l'Assemblée Générale du 13 juillet 2011, de conférer au conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

4 Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres et de valeurs mobilières

Pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au conseil d'administration une délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 10 % du capital social, compte non tenu de la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

5 Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 2,5 % du montant du capital social atteint lors de la décision du conseil d'administration de réalisation de cette augmentation.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil



d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélatrice des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

6 Autorisation d'utiliser ces délégations et autorisations en période d'offre publique

Il est rappelé que l'autorisation conférée au Conseil, par l'Assemblée Générale du 13 juillet 2011, d'utiliser les délégations et autorisations qui lui ont été consenties en période d'offre publique arrive à échéance le 12 janvier 2013.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le conseil d'administration pour une durée de 18 mois si les titres de la Société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations qu'il vous est demandé par ailleurs de lui consentir (et/ou que vous lui avez consentis lors de l'assemblée générale du 13 juillet 2011 dans ses huitième et neuvième résolution et lors de l'assemblée générale du 31 août 2010 dans sa quatorzième résolution) en période d'offre publique. Cette autorisation serait utilisable dans le cadre de la législation applicable

VII. AUTORISATION D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIETE (L. 225-209)

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 13 juillet 2011 dans sa septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ORCHESTRA KAZIBAO par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 60 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 23 150 214 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

VIII. RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

Nous vous suggérons de procéder au renouvellement de Monsieur Charles Gottlieb pour une nouvelle période de six années qui expirera en 2018, au terme de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

IX. RENOUELEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet Deloitte arrive à échéance.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme PricewaterhouseCoopers Audit SA (63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex) en remplacement du Cabinet Deloitte, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2018.

PricewaterhouseCoopers Audit SA, qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

Le mandat de commissaire aux comptes suppléant du Cabinet Beas arrive à échéance.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme Monsieur Yves Moutou (650, rue Henri Becquerel, 34000 Montpellier) en remplacement du Cabinet Beas, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2018.

Il a déclaré accepter ses fonctions



X. LISTE DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

Par ailleurs, nous vous rappelons que les délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital en cours de validités sont les suivantes :

En Euros	Date de l'AG	Date d'expiration	Montant autorisé	Utilisation(s) au cours des exercices précédents	Utilisation(s) au cours de l'exercice 2011/2012	Montant résiduel au 29.02.2012
Délégations en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfice et/ou primes	31.08.2010	30.10.2012	20.000.000 €	Néant	Néant	20.000.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	31.08.2010	30.10.2012	20.000.000 € (actions) 20.000.000 € (titres de créance)	Néant	Néant	20.000.000 € (actions) 20.000.000 € (titres de créance)
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	13.07.2011	12.09.2013	20.000.000 €* (actions) 20.000.000 €** (titres de créance)	N/A	Néant	20.000.000 € (actions) 20.000.000 € (titres de créance)
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	13.07.2011	12.09.2013	20.000.000 €* (a) (actions) 20.000.000 €** (titres de créances)	N/A	Néant	20.000.000 € (a) (actions) 20.000.000 € (titres de créances)
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE (réserve aux salariés)	13.07.2011	12.09.2013	2,5% du capital social	N/A	Néant	2,5% du capital social
Délégations en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	31.08.2010	30.10.2012	10% du capital social	Néant	Néant	10% du capital social
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	31.08.2010	30.10.2013	10% du capital social	Néant	Néant	10% du capital social

Autorisation à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce	13.07.2011	12.01.2013	10% du capital social	Néant	Néant	Néant
Autorisation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (article L.225-209 Code de Commerce)	31.08.2010	30.08.2012	10% du capital social	Néant	Néant	10% du capital social
Utilisation des délégations en période d'offre publique	13.07.2011	12.01.2013	-	N/A	Néant	-
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires (émissions avec maintien ou suppression du DPS par offre au public ou placement privé)	31.08.2010	30.10.2012	-	N/A	Néant	-

* Plafonds communs

** Plafonds communs

LES SALAIRES

I. LA QUOTITE DE CAPITAL DETENU A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (225-102)

A la clôture de l'exercice, la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait 0% du capital social de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-180 du code de commerce, nous vous indiquons qu'au 29 février 2012 la proportion du capital détenue par le personnel de la société est non significative.

LES MANDATAIRES SOCIAUX



I. LA POLITIQUE EN MATIERE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Ces informations ont été données par le président du conseil d'administration dans son rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et aux procédures de contrôle interne mises en place par la société et ce conformément aux dispositions de l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003.

II. MODIFICATION AU SEIN DES ORGANES DE DIRECTION

Il n'y a pas eu de modification des organes de direction sur l'année écoulée.

III. MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Monsieur Pierre MESTRE est Président Directeur Général.

Madame Chantal MESTRE, Madame Agathe BOIDIN et Monsieur Thierry COSSELIN remplissent les fonctions de Directeur Général Délégué.

IV. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Composition du Conseil d'administration au 29 février 2012 :

- M. Pierre Mestre, Président Directeur Général,
- Mme Chantal Mestre,
- M. Marcel Gotlib,
- M. Charles Gotlib,
- Melle Aurélie Mestre.

Administrateur	Société	Mandat
Marcel GOTLIB	GONATRA	Dirigeant
Marcel GOTLIB	SWF	Président-Directeur Général
Marcel GOTLIB	GESTICO	Dirigeant
Marcel GOTLIB	ORCHESTRA KAZIBAO	Administrateur
Pierre MESTRE	FINANCIERE MESTRE China	Administrateur
Pierre MESTRE	ORCHESTRA Asia Ltd	Administrateur
Pierre MESTRE	FINANCIERE MESTRE Hong Kong	Administrateur
Pierre MESTRE	Dalmiel Inc.	Vice Président
Pierre MESTRE	ORCHESTRA KAZIBAO	Président-Directeur Général
Pierre MESTRE	OPI	Gérant
Pierre MESTRE	ORCHESTRA SWITZERLAND	Président
Pierre MESTRE	VETEMENTS ORCHESTRA Canada INC.	Président
Pierre MESTRE	SCI Saint-Aunes	Gérant
Pierre MESTRE	SARL DICO POCKET	Gérant
Pierre MESTRE	SAS VERCHANT	Président

Pierre MESTRE	SCA MAS DE VERCHANT	Gérant
Pierre MESTRE	SCI GARROS	Gérant
Pierre MESTRE	SCI DE L'AIRE ET DU CROS	Gérant
Pierre MESTRE	SCI DU MAS D'INGRIL	Gérant
Pierre MESTRE	SNC RDME	Gérant
Pierre MESTRE	ORCHESTRA BELGIUM	Dirigeant
Pierre MESTRE	KAZIBAO Ltd	Directeur
Pierre MESTRE	CLUB AT COST Ltd	Directeur
Pierre MESTRE	SCI Saint-Aunes Retail Parc	Gérant
Pierre MESTRE	SCEA Domaine de Verchant	Gérant
Chantal MESTRE	ORCHESTRA KAZIBAO	Directrice Générale Déléguée
Chantal MESTRE	SCI ROLAND	Gérante
Chantal MESTRE	SCI FIGUIERES	Gérante
Chantal MESTRE	SCI SARNELLY	Gérante
Chantal MESTRE	IMM.BE.GE. TEXTILHANDEL KG	Gérante
Charles GOTLIB	GONATRA	Dirigeant
Charles GOTLIB	ORCHESTRA KAZIBAO	Administrateur
Charles GOTLIB	GOFATRA BVBA	Dirigeant
Charles GOTLIB	GOFATRA INTERNATIONAL	Administrateur
Charles GOTLIB	ATRIMO NV	Administrateur
Charles GOTLIB	32 INVEST	Conseil Exécutif
Aurélie MESTRE	ORCHESTRA KAZIBAO	Administrateur
Aurélie MESTRE	SARL FINANCIERE MESTRE	Gérante

V. REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération brute totale en euros versée par le Groupe à chaque mandataire social au cours de l'exercice 2011/2012 s'est élevée à :



€	29/02/2012				
	Rémunération au titre d'un contrat de travail	avantage en nature	Rémunération au titre d'un mandat	jetons de présence	Autres
Chantal Mestre			1 200	5 667	
Aurélie Mestre	6 384			6 000	
Pierre Mestre			1 200	6 000	
Financière Mestre France (1)					464 312
Financière Mestre Hong Kong (1)					1 329 000
Financière Mestre China (1)					435 000
Thierry Gosselin	196 414	5 730	12 000		
Agathe Boidin	143 137	4 886	21 000		
Marcel Gotlib				6 000	
Charles Gotlib				4 667	
Total	545 935	10 616	35 400	28 334	2 228 312

(1) convention de management telle que décrite au chapitre « conventions réglementées »

Les avantages en nature sont composés de voitures de fonction.

Aucune indemnité n'est susceptible d'être due à raison de la cessation ou du changement de fonctions des mandataires.]

Il sera proposé à la prochaine Assemblée de fixer à 30.000 euros, le montant globale des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil au titre de l'exercice antérieur et jusqu'à décision contraire

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration.

Nous vous précisons qu'au 29 février 2012, il a été conclu sur l'exercice les conventions suivantes donnant lieu à application de l'article L.225-38 du Code du Commerce,

- Augmentation de capital de 2 millions d'euros de la société OPI (filiale espagnole) par incorporation de comptes courants autorisée par le Conseil du 13 juillet 2011
- Cession des immobilisations des magasins d'Epagny et Chaussée d'Antin (Paris) à BOGO SAS, une société détenue à 30% par Financière Mestre ; 30% par des cadres dirigeants d'Orchestra et à 40% par Orchestra.
Mise en location des fonds de commerce des magasins d'Epagny et de Chaussée d'Antin (Paris) au profit de BOGO SAS et exploitation par BOGO SAS via un contrat de commission-affiliation.
Le principe d'une telle opération a été autorisé par le Conseil du 25 janvier 2012.
- Mise en place, en guise de dépôt de garantie, d'une « lettre de confort » d'Orchestra au profit du bailleur du magasin de Zaragoza exploité par « OPI » filiale espagnole. Cette opération a été autorisée par le Conseil du 25 janvier 2012.

- Le conseil d'administration du 13 juillet 2011 a autorisé la fusion/absorption sous forme d'une transmission universelle de patrimoine avec date d'effet au 1^{er} mars 2012 des sociétés suivantes : « Horizon 21 » ; « Horizon 21-79 » ; « Les Couleurs de l'Arc en Ciel » (CAEC) et « Nialex »
- Le conseil d'administration du 25 janvier 2012 a autorisé la réalisation par Orchestra-Kazibao d'un abandon de créance à caractère commercial d'un montant de 231.567,18€ au profit de la société « Les Couleurs de l'Arc en Ciel » (CAEC)

Nous vous rappelons par ailleurs les conventions conclues antérieurement:

- Les deux conventions conclues avec la SARL FINANCIERE MESTRE, représentée par Monsieur Pierre MESTRE, portant sur :
 - une convention de management avec la SARL FINANCIERE MESTRE, représentée par Monsieur Pierre MESTRE, Président du Conseil d'administration et intégrant Madame Chantal MESTRE. Le Conseil du 18 mai 2011 a par ailleurs autorisé la modification de la convention en autorisant que les honoraires soient désormais facturés par Financière Mestre Hong Kong et Financière Mestre China.
 - un contrat de partenariat avec la SARL SIDIKA dont la SARL FINANCIERE MESTRE, représentée par Monsieur Pierre MESTRE, Président Directeur Général, est actionnaire à 70%. Cette convention n'a fait l'objet d'aucune comptabilisation de produits, de charges ou de flux de trésorerie au cours de l'exercice.
- Le contrat d'approvisionnement signé avec la société VEGOTEX représentée par Monsieur Marcel Gotlib
- La signature par la société ClubAtCost (absorbée par Orchestra le 1^{er} mars 2011) d'un contrat exclusif de licence de marque portant sur la marque «Verchant ». La redevance est calculée en % du montant des achats d'articles griffés réalisés par la société et est assortie d'un minimum garanti
- Mandat sur opération immobilière conclu entre Financière Mestre et Orchestra
- Abandon de créance de 876.000€ consenti le 30/10/2009 au profit de la société OPI, assortie d'une clause de retour à meilleure fortune
- Le conseil d'administration du 30 octobre 2009 a autorisé la réalisation par Orchestra-Kazibao d'un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 141.000€ au profit sa filiale canadienne Orchestra Canada Inc.

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-40 du Nouveau Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du même code, poursuivies et le cas échéant conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration.

Vos Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

MISE EN HARMONIE DES STATUTS

Nous vous proposons de procéder à une mise à jour des statuts résultant de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification du droit modifiant l'article L. 225-39 du Code de commerce.



En effet, ce texte a supprimé l'obligation d'établir une liste des conventions courantes conclues à des conditions normales significatives. Ainsi, la liste et l'objet de ces conventions n'auront plus à être communiqués par le Président aux membres du Conseil d'Administration, ni aux Commissaires aux comptes et ne feront plus partie des documents dont les actionnaires peuvent obtenir communication.

En conséquence, il vous est proposé de mettre en harmonie le dernier alinéa de l'article 22 des statuts « CONVENTIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET UN ADMINISTRATEUR OU UN DIRECTEUR GÉNÉRAL » avec ces dispositions afin de tenir compte de la suppression de la procédure de communication des conventions courantes et conclues à des conditions normales.

CONCLUSION

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 29 février 2012, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Orchestra Kazibao

Société Anonyme

400, avenue Marcel Dassault

34170 Castelnan Le Lez

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 février 2012

Axiome Audit
215, rue Samuel Morse
Le Triade 3
34965 Montpellier cedex 2

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Orchestra Kazibao

Société Anonyme

400, avenue Marcel Dassault
34170 Castelnaud Le Lez

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 février 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 29 février 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Orchestra Kazibao, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Principes comptables - Provisions pour risques et charges » de l'annexe qui expose les modalités de provisionnement retenues dans le cadre de différents litiges envers des tiers publics et privés engageant la société.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les modalités d'évaluation des immobilisations financières sont décrites dans la note 1 de l'annexe aux Etats Financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les modalités d'évaluation des immobilisations incorporelles sont décrites dans la note 1 de l'annexe aux Etats Financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Montpellier et Neuilly-sur-Seine, le 19 juin 2012

Les Commissaires aux Comptes

Axiome Audit

Deloitte & Associés

Steve AMAT

Albert AIDAN

COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 29/02/2012**COMPTE DE RESULTAT AU 29 FEVRIER 2012**

en milliers d'euros

	29/02/2012	28/02/2011
Produits d'exploitation	261 169	166 932
Chiffre d'affaires	246 561	161 233
Autres produits	4 460	3 856
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 147	1 844
Charges d'exploitation	256 638	164 378
Achats de marchandises et autres approvisionnements	131 577	98 194
Variation de stock	(2 440)	(26 300)
Autres achats et charges externes	78 745	90 009
Impôts et taxes	2 960	2 986
Salaires et traitements	15 661	13 199
Charges sociales	5 864	4 716
Dotations aux amortissements	10 190	8 025
Dotations aux provisions	12 675	3 316
Autres charges	1 456	252
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 531	2 554
Produits financiers	13 721	8 103
Charges financières	(13 877)	(4 929)
Dotation et reprise financière		
RESULTAT FINANCIER	(156)	3 174
RESULTAT COURANT	4 375	5 728
Produits exceptionnels	2 615	4 154
Charges exceptionnelles	(3 862)	(5 499)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 047)	(1 345)
RESULTAT AVANT IMPOTS ET PARTICIPATION	3 328	4 383
Participation des salariés	(283)	-
Impôt sur les bénéfices	(3 012)	-
RESULTAT NET	313	4 383

BILAN AU 29/02/2012

ACTIF	en milliers d'euros			
	29/02/12			28/02/11
	Valeurs brutes	Amortiss. & provis.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE	135 225	50 560	84 665	80 662
Immobilisations incorporelles	57 947	21 058	36 888	29 539
Frais de développement	20 880	18 132	4 548	2 414
Frais d'établissement				0
Concessions, brevets, marques	17 587	4 230	13 357	10 615
Fonds commercial	19 266	292	18 974	18 481
Autres	415	405	10	30
Immobilisations corporelles	46 750	22 097	24 652	20 153
Terrains				0
Constructions				0
Autres immobilisations	46 750	22 097	24 652	20 153
Immobilisations financières	30 529	7 404	23 124	30 970
Titres et créances rattachés à des participations	23 964	6 684	17 280	24 758
Actions propres	2 188		2 188	2 215
Autres titres immobilisés	16		16	16
Autres immobilisations financières	4 361	721	3 640	3 981
ACTIF CIRCULANT	113 619	7 903	105 711	102 587
Stock	66 803	3 172	62 631	62 483
Créances d'exploitation	21 243	4 736	16 507	17 478
Créances clients et comptes rattachés	11 329	4 736	6 593	9 060
Autres	9 914		9 914	8 418
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	26 573		26 573	8 022
COMPTES DE RÉGULARISATION	4 756		4 756	4 503
TOTAL ACTIF	253 600	60 463	193 137	183 249

PASSIF	en milliers d'euros	
	29/02/12	29/02/11
Avant répartition		
CAPITAUX PROPRES	52 834	52 651
Capital	23 150	23 150
Primes d'émission, fusion, apport	25 255	25 255
Réserves	732	547
Report à nouveau	3 514	-584
Résultat de l'exercice	183	4 383
Provisions réglementées		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	462	124
TOTAL DES DETTES	132 992	113 487
Dettes financières	63 401	54 567
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	55 823	48 941
Emprunts et dettes financières diverses	7 578	5 625
Dettes d'exploitation	69 591	58 920
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 913	50 116
Dettes fiscales et sociales	12 747	8 178
Autres dettes	2 931	826
COMPTES DE REGULARISATION	3 844	6 307
TOTAL PASSIF	185 120	170 121

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Continuité d'exploitation ;
- ✓ Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Le contrat de crédit syndiqué signé le 18 juillet 2008 auprès des 10 banques historiques du groupe a fait l'objet d'un avenant, signé le 23 décembre 2009, qui permet de confirmer le contrat initial et d'en adapter les termes aux nouvelles conditions du marché.

Ce contrat et cet avenant prévoient le respect de covenants financiers. Les comptes arrêtés au 29 février 2012 respectent les exigences des covenants.

Pour rappel, depuis l'exercice 2010 un changement de présentation du chiffre d'affaires a été opéré sur les commissionnaires-affiliés. Ce changement ayant pour impact la comptabilisation du chiffre d'affaires réalisé par les commissionnaires-affiliés avant déduction de la commission versée à ces derniers. Cette dernière est quant à elle comptabilisée comme une charge d'exploitation et n'est plus déduite du chiffre d'affaires.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent essentiellement les marques acquises, les droits au bail et fonds de commerce. Les marques acquises sont valorisées à leur coût d'acquisition ou sur la base de leur valeur estimée par des experts indépendants.

Les fonds de commerce et droits au bail sont évalués à la date de la clôture de l'arrêté à partir des critères relatifs au chiffre d'affaires, au résultat contributif, à la valeur commerciale estimée de l'emplacement, à la valeur d'acquisition selon des méthodes généralement retenues dans le secteur professionnel.

Lorsque la valeur comptable des actifs incorporels devient durablement inférieure à sa valeur actuelle, telle que déterminée selon les méthodes décrites en note 3, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. La durée d'amortissement retenue pour les licences et logiciels est d'un an.

Les frais relatifs au développement des outils de la « supply chain » sont amortis sur 5 ans.

Frais de développement

Les frais de développement du groupe Orchestra Kazibao sont constitués de frais de collection et de développement en France.

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées en immobilisations incorporelles uniquement si elles satisfont l'ensemble des critères suivants conformément au nouveau règlement sur les actifs :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'intention et la capacité de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme et pour l'utiliser ou le vendre sont disponibles ;
- le groupe peut démontrer que le projet générera des avantages économiques futurs probables, comme l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée.

Les frais de collection engagés en N et relatifs à la collection N+1 sont amortis sur 1 an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Nature des Immobilisations	Durée d'utilisation
Installations techniques et outillages	3 à 9 ans
Agencements et aménagements divers	4 à 9 ans
Matériel informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	3 à 5 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire des titres tient compte notamment du montant des capitaux propres, de la rentabilité à long terme et d'éléments stratégiques.

Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix de revient qui comprend le prix d'achat et les frais d'approche y afférant. Les stocks de matières premières sont évalués au coût d'acquisition.

L'ensemble des stocks a fait l'objet d'un inventaire physique permettant une évaluation précise de ces actifs

Les stocks sont dépréciés par voie de provision en fonction de la probabilité de vente à perte à la date de l'arrêt, estimation faite à partir d'éléments historiques et statistiques.

De plus, à compter de la collection Hiver 2010, les frais de collection sont intégrés dans le prix de revient dans le logiciel d'exploitation.

Cette prise de position ne constitue pas un changement de méthode. Une régularisation est opérée au niveau des frais de collection permettant d'ajuster la projection au réel intégré dans la valeur des stocks et ainsi respecter le principe de permanence des méthodes

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour remplir son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

La société comptabilise une provision pour litige lorsque le risque est considéré comme probable, et peut être raisonnablement évalué sur la base des informations disponibles à la date de clôture.

Le contrôle fiscal relatif aux exercices 2001-2002-2003 a fait l'objet d'une proposition de rectification en date du 15 décembre 2004. L'essentiel des redressements notifiés porte sur l'utilisation des déficits ordinaires et les ARD de 2001 pour les montants respectifs de 3 391 milliers d'euros et 53 milliers d'euros.

Les redressements envisagés sont contestés par la société. Cette dernière a engagé une procédure contentieuse que le Tribunal Administratif a déboutée par un jugement en date 9 juin 2011.

La société a fait appel le 3 août 2011. La société maintient sa position. Néanmoins, conformément à la procédure d'appel, le montant du redressement a été versé soit 1 383 milliers d'euros en principal. Une provision relative à ce redressement a été enregistrée pour un montant de 150 milliers d'euros dans les comptes au 29 février 2012.

Par ailleurs, le Groupe a un litige en cours en droit des marques pour lesquels le montant total maximal demandé s'élève à 229 milliers d'euros. Ce litige n'est pas provisionné dans les comptes au 29 février 2012 car il apparaît peu probable que la société soit condamnée dans le cadre de ce litige.

Enfin, le Groupe est actuellement en procès avec l'un de ses clients export et la banque de ce dernier pour une créance impayée de 728 milliers d'euros, assortie d'une garantie bancaire.

A ce stade de la procédure, il apparaît peu probable que cette créance ne soit pas recouvrée dans sa totalité. Cependant, une provision a été constatée à hauteur de 50% c'est-à-dire 364 milliers d'euros.

Créances clients et évaluations des dépréciations

La méthode de dépréciation des créances prévoit que, pour la partie non couverte par l'assurance crédit, les créances clients soient dépréciées en fonction de l'analyse du risque de non recouvrement et selon la règle suivante :

- ✓ 25% pour les créances de plus de 6 mois à compter de la mise en contentieux ;
- ✓ 50% pour les créances de 12 mois à 18 mois ;
- ✓ 100% pour les créances supérieures à 18 mois.

Il en résulte une provision pour dépréciation qui figure au bilan pour 4 736 milliers d'euros.

Instruments financiers

La société met en place des stratégies de couverture de ses achats faits en devises étrangères essentiellement en dollars américains. Des couvertures sont pratiquées en fonction d'un cours fixe utilisé lors du budget. Ces couvertures sont faites sous forme d'achats à terme.

La couverture est prise au moment du budget et est comptabilisée de la façon suivante :

- ✓ jusqu'à la réalisation des opérations : la couverture constitue un engagement hors bilan et aucune perte ni aucun profit n'est enregistré sur cet engagement à la clôture de l'exercice ;
- ✓ lors de la réalisation des opérations, les achats et les dettes correspondantes sont comptabilisés au cours moyen du mois. Un écart de change est dégagé lors du règlement de la dette.

A la clôture de l'exercice, la différence entre le cours d'engagement et le cours de clôture est portée au bilan en écart de conversion actif ou passif. L'écart de conversion actif fait l'objet d'une provision pour perte de change.

Cotisations de retraite et indemnité de départ en retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, le groupe Orchestra-Kazibao s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires à des organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions. La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ et de prestations de retraite sont évalués selon la méthode prospective. Cette méthode, évalue la quotité de droits acquise par le salarié à la date d'évaluation.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- ✓ Table de mortalité INSEE 2004 - 2006
- ✓ Age de départ à la retraite entre 62 et 67 ans
- ✓ Le taux d'actualisation retenu est de 4,31 %
- ✓ Départ à l'initiative de l'employeur
- ✓ Catégories d'emplois :
 - Employés : taux rotation 14,4% dégressif, taux progression salaires 1%
 - Agents de maîtrise : taux rotation 5% dégressif, taux progression salaires 1% constant
 - Cadres : taux rotation 5% constant, taux progression salaires 1% constant

Compte tenu de la pyramide des âges de l'effectif du Groupe, de la faible ancienneté et d'un taux de rotation important du personnel, le montant de l'engagement de retraite a été évalué au 29 février 2012 à 109 milliers d'euros.

Un contrat d'assurance a été signé avec la Société Générale au 28 février 2007 pour un montant de 58 milliers d'euros. L'engagement net de la société s'élève ainsi à 51 K€.

Autres informations

Le total du bilan de l'exercice après affectation du résultat est de 196 132 milliers d'euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 183 milliers d'euros.

Evénements significatifs de l'exercice

L'exercice 2011/2012 enregistre la montée en puissance de la carte Club sur tout le réseau France, Espagne, Belgique et Suisse. L'adhésion au Club Orchestra s'élève à 30 euros et permet aux adhérents de bénéficier de 50% de remise sur tous leurs achats pendant la durée de validité de la carte de 12 mois.

Le produit est considéré comme étant acquis sur le délai de 12 mois, des produits constatés d'avance sont de ce fait comptabilisés et correspondent à la période d'adhésion restant à courir après la date de clôture. Ces produits constatés d'avance progressent de 1 526 k€ par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

La filiale Club At Cost, détenue à 100% par Orchestra Kazibac SA, a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de sa mère le 01 mars 2011.

Un nouveau site logistique localisé sur la commune de Saint Aunés, d'une dimension plus importante pour faire face aux flux de plus en plus croissants, a vu le jour au cours de l'exercice. Il se substitue à celui basé à Castelnau Le Lez.

Les points suivants sont également à relever :

- La société a procédé à une augmentation de capital de sa filiale espagnole OPI d'un montant de 2 000 K€ par incorporation de compte courant ;
- Un sinistre est de nouveau intervenu sur cet exercice concernant la succursale de Draguignan. Le montant des nouveaux investissements est de 488 K€ et un produit à recevoir relatif à l'indemnisation de l'assurance est enregistré pour 500 K€.

NOTE 2 - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	en milliers d'euros				
	Valeurs brutes au 29/02/11	Augmentations	changement de méthode	Diminutions	Valeurs brutes au 29/02/12
Immobilisations incorporelles	44 224	17 509		3 786	57 947
Immobilisations corporelles	37 446	14 485		5 182	46 749
Immobilisations financières	41 096	45 227		55 794	30 529
TOTAL	122 766	77 221		64 762	135 225

1- Immobilisations incorporelles :

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle de ces éléments incorporels (estimée en fonction du marché et de la valeur d'usage pour l'entreprise) est inférieure à leur valeur comptable.

La valeur des droits au bail et fonds de commerce inscrite à l'actif au cours de l'exercice 2011-2012 correspond aux montants décaissés lors des acquisitions.

La société a acquis 27 magasins et en a cédé 5 au cours de l'exercice.

2- Immobilisations corporelles :

Les augmentations concernent principalement l'acquisition de nouveaux points de vente, la rénovation de certains magasins existants et des investissements réalisés au siège.

Les diminutions correspondent à la cession des magasins, à la mise au rebut d'une partie du parc informatique, ainsi qu'à la mise au rebut de certaines immobilisations.

3- Immobilisations financières :

Les immobilisations financières correspondent essentiellement aux titres des filiales de la société Orchestra Kazibao S.A. et aux créances rattachées aux participations. Elles se décomposent comme suit :

en milliers d'euros

au 29 février 2012	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	% détention après investissement
Orchestra Espagne	6 000	3 510	2 490	99,99%
Orchestra Belgique	3 000	1 221	1 779	99,53%
Orchestra Suisse	2 014		2 014	100,00%
Orchestra Asia	448		448	99,00%
Dalmiel Développement	411	131	280	100,00%
Orchestra Canada				100,00%
SCI JYM	1 049	1 049	-	100,00%
CAC Ltee	563		563	100,00%
Kazibao Ltee	86		88	79,00%
H21-79 Sarl	8		8	100,00%
Autres titres de participation non consolidés	142	39	103	
TOTAL des titres de participation	13 719	5 950	7 769	

en milliers d'euros

<u>Immobilisations Financières - valeur brute</u>	Augmentations		Diminutions	
	28/02/11			29/02/12
Titres de participations	11 615	2 111	8	13 718
Créances rattachées à des participations	22 364	38 349	50 468	10 245
Autres titres immobilisés	16			16
Dépôts de garantie de tenue de marché	4 685	3 155	3 680	4 360
Actions propres	2 216	1 611	1 639	2 189
TOTAL	41 096	45 227	55 794	30 529

en milliers d'euros

Immobilisations Financières - provisions	28/02/11	Augmentations	Diminutions	29/02/12
Titres de participations	6 281	1 104	1 430	5 950
Créances rattachées à des participations	2 943	80	2 287	734
Autres titres immobilisés	0			0
Dépôts de garantie	85	0	0	85
Actions Propres	819	91	275	635
TOTAL	10 126	1 276	3 993	7 404

en milliers d'euros

Immobilisations Financières - valeur nette	28/02/11	Augmentations	Diminutions	29/02/12
Titres de participations	5 344	1 007	-1 418	7 769
Créances rattachées à des participations	19 423	38 299	48 181	9 511
Autres titres immobilisés	16	0	0	16
Dépôts de garantie de tenue de marché	4 800	3 155	3 680	4 275
Actions propres	1 397	1 520	1 364	1 554
TOTAL	30 980	43 951	51 807	23 124

NOTE 3 – ETAT DES AMORTISSEMENTS

en milliers d'euros

	28/02/2011	Augmentations	Diminutions	29/02/2012
Immobilisations incorporelles	14 005	0 574	2 493	20 766
Immobilisations corporelles	17 293	5 897	1 299	21 891
TOTAL	31 979			42 658

NOTE 4 – ETAT DES PROVISIONS

	en milliers		d'euros	
	28/02/2011	Augmentations	Diminutions	29/02/2012
Provisions pour risques et charges	184	532	254	462
Provisions pour risques	184	470	132	400
Provisions pour charges	0	62	122	62
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		498		498
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	10 126	1 184	3 906	7 404
Provisions pour dépréciation des stocks et encours	901	3 172	901	3 172
Provisions pour dépréciation des créances	4 145	6 188	5 596	4 736
TOTAL GENERAL	15 355	11 574	10 657	16 272

Rubriques	28/02/2011	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Changement de méthode	29/02/2012
			Provision utilisé	Provision non utilisée		
Provisions pour litiges	60	299	127			232
Provisions pour risques de charges	2	21	5			18
Autres provisions pour risques	122	150		122		150
Provisions pour charges		62				62
Total	184	532	132	122	0	462

Les provisions pour risques sont pour l'essentiel constituées de litiges prud'homaux, commerciaux et fiscaux.

NOTE 5 – STOCKS

	en milliers d'euros	
	28/02/11	20/02/12
Stocks fissus	1 275	1 284
Stocks marchandises	61 759	64 236
Stocks échantillons	329	283
Montant brut	63 363	65 803
Provision pour dépréciation	901	3 172
Montant net	62 463	62 631

Les stocks Shop & Club Adultes ont été intégrés dans les stocks de la société. Ces derniers s'élèvent à 4,8 M€.

NOTE 6 – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	en milliers d'euros		
	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	30 529	0	30 529
Créances rattachées à des participations	23 964		23 964
Autres immobilisations financières	6 565		6 565
CREANCE DE L'ACTIF CIRCULANT	21 243	21 243	0
Clients et comptes rattachés	11 329	11 329	
Organismes sociaux et fiscaux et autres créances	9 914	9 914	
Comptes de régularisation	4 758	4 758	
TOTAL	56 528	25 999	30 529

	en milliers d'euros			
	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à + 1 an et - de 5 ans	Dont à plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	55 823	18 923	36 900	
Emprunts et dettes financières diverses	7 578	4 814	2 764	
Total Dettes financières	63 401	23 737	39 664	0
Fournisseurs	47 555	47 555		
Fournisseurs et factures non parvenues	6 350	6 350		
Total Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 913	53 913	0	0
Dettes fiscales	7 603	7 603		
Dettes sociales	5 144	5 144		
Total Dettes sociales et fiscales	12 747	12 747	0	0

Dettes diverses	2 931	2 931		
Avances et acomptes reçus	0	0		
Total Autres Dettes	2 931	2 931		
Total Dettes d'Exploitation	69 591	69 591	0	0
Comptes de régularisation	8 844	8 844		
TOTAL	141 836	102 172	39 664	0

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont principalement constitués par la syndication et les avances en devises.

a) Autres créances

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	29/02/2012
TVA	670	897
Cession immobilisations	0	2 031
Personnel et organismes sociaux	450	87
Fournisseurs avoirs à recevoir	55	67
Fournisseurs acomptes versés	0	0
Autres	7 242	9 106
TOTAL	8 417	10 187

b) Comptes de régularisation

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	29/02/2012
Loyers et charges sur loyers / GIE	711	1 057
Autres	607	532
Honoraires syndication	816	553
Cartes Club	2 241	2 455
CB / Assurances / TF	126	140
TOTAL Charges constatées d'avance d'exploitation	4 501	4 738

c) Dettes financières

Le contrat de crédit syndiqué signé le 18 juillet 2008 auprès des 10 banques historiques du groupe (représentant une dette financière de 53,1 M€ à la clôture) a fait l'objet d'un avenant, signé le 23 décembre 2009, qui permet de confirmer le contrat initial et d'en adapter les termes aux nouvelles conditions du marché. Au 29 février 2012, le montant des lignes disponibles s'élève à 33,3 M€.

Ce contrat et cet avenant prévoient le respect de covenants financiers. Les comptes arrêtés au 29 février 2012, permettent le respect de ces covenants.

Le détail du total des lignes disponibles au 29 février 2012 est le suivant :

Tranche A : ligne totale = 10,7M€ ; utilisations au 29/2/12 = 6,9M€ ; disponible = 3,8M€
 Tranche B : ligne totale = 10,0M€ ; utilisations au 29/2/12 = 15,0M€ ; disponible = 1,0M€
 Tranche C : ligne totale = 35,0M€ ; utilisations au 29/2/12 = 15,0M€ ; disponible = 20,0M€
 Tranche D : ligne totale = 54,2M€ ; utilisations au 29/2/12 = 45,7M€ (1) ; disponible = 8,5M€
 (1) dont avance en devise : 16,2M€

Ces lignes s'amortiront comme suit :

Tranche A : 2,7 M€ à moins d'un an et 2,7 M€ pour chacune des 3 années suivantes

Tranche B : 4,0 M€ à moins d'un an et 4,0 M€ pour chacune des 3 années suivantes

Tranche C : 0,0M€ à moins d'un an et 35,0 M€ le 18/07/2013

Tranche D : 9,0 M€ à moins d'un an et 45,2 M€ le 18/07/2013

d) Détail des charges à payer

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	29/02/2012
Factures non parvenues	574	6 358
Dettes sociales	1919	2 621
Dettes fiscales	316	862
Intérêts courus	313	308
Autres	19	
TOTAL	8 312	10 349

e) Détail des produits à recevoir

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	29/02/2012
Clients factures à établir	903	6 649
Fournisseurs - rabais, remises et ristournes à obtenir	55	67
Organismes Sociaux Produits à recevoir	185	63
Indemnité assurance / Saint Aunès	6 344	5 791
TOTAL	7 487	12 570

f) Dettes et créances représentées par des effets de commerce

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	29/02/2012
Fournisseurs : effets à payer	5 842	18 357
Clients : effets à recevoir	8 426	13 988

NOTE 7 – ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

en milliers d'euros

Valeurs brutes concernant	les parties liées	les autres participations
Participations et autres titres immobilisés	13 577	142
Provision sur titres	-6 911	-39
Créances rattachées à des participations	10 096	149
Provision sur créances rattachées	-598	-136
Dettes rattachées à des participations	-4 599	-215
Créances clients et comptes rattachés	5 870	135
Avoirs créances clients	-1 440	
Créances diverses	5 184	1 778
Dettes fournisseurs	3 895	
Autres dettes	2 940	

NOTE 8 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	29/02/2012
Lettres de crédit	2 936	7 190
Créances cédées non échues	7 022	8 448
crédits documentaires		11 411
Nantissements hypothécaires et sûretés réelles (1)	110 250	115 917
Avais, cautions et garanties données		8 003
Autres engagement donnés (2)	83	109
Instruments de couverture de change	76 684	104 293
TOTAL	196 956	249 883

(1) Montant des sous jacents garantis

(2) Provision retraite

Concernant la provision retraite, un contrat d'assurance a été signé sur 2007 couvrant l'indemnité de retraite à hauteur de 50 milliers d'euros. La différence entre l'engagement au 29 février 2012 et cet actif constitue un engagement hors bilan.

Les informations concernant les crédits baux se présentent comme suit :

	Exercice en cours	A moins d'un an	d'un an à 5 ans	A plus de 5 ans
Redevances versées	595			
Redevances restant à payer	116	101	15	
Amortissement	178			

Cette information ne concerne que les principaux contrats ayant une valeur d'origine supérieure ou égale à 50 KE.

Concernant le Droit Individuel à la Formation (DIF), le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis par les salariés s'élève à 33 271 heures au 29/02/2012.

NOTE 9 – CHIFFRE D'AFFAIRES

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	29/02/2012
Ventes détail	50 485	68 670
Ventes franchisés et négoce	110 014	157 188
Prestations de services	733	704
Autres produits		
TOTAL	161 232	246 562
France	127 571	204 184
Export	33 661	42 378
TOTAL	161 232	246 2

TRANSFERTS DE CHARGES

Le montant du poste transferts de charges (890 K€) correspond principalement à des indemnités d'assurance et des frais de personnel.

NOTE 10 – RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est essentiellement composé des intérêts sur emprunts bancaires, des provisions pour dépréciation des immobilisations financières et des différences de change.

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	29/02/2012
Autres intérêts et produits assimilés	1 020	684
Différences positives de change	4 238	9 116
Reprise sur provisions titres (1)	991	3 911
Produits financiers de participation	1 052	0
Total des produits financiers	8 101	13 721
Dotations financières aux amortissements et provisions (2)	538	1 258
Abandon de créance sur filiale	-	-
Intérêts et charges assimilées	1 934	2 100
pertes sur créance filiale (3)		3 438
Différences négatives de change	2 457	7 081
Total des charges financières	4 929	13 878
RESULTAT FINANCIER	3 172	(156)

- (1) dont reprise de provisions sur titres filiale OPI 490 K€ et filiale Orchestra Belgique 937 K€
dont reprise de provision sur compte courant filiale fusionnée Club At Cost 2 269 K€
- (2) dont dotation provision sur titres filiale JVM 1 049 K€
- (3) dont 3 438 K€ de charges concernant la fusion de la filiale Club At Cost

NOTE 11 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Produits Exceptionnels	en milliers d'euros
	Produits
Résultat sur opérations de gestion	316
Cessions d'immobilisations corporelles et financières	2 499
Provisions pour risques et charges	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 815
Charges Exceptionnelles	en milliers d'euros
	Charges
Résultat sur opérations de gestion (1)	1 177
Cessions d'immobilisations corporelles et financières	2 681
Provisions pour risques et charges	3
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 861
TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 046

(1) Dont 232 K€ d'abandon de créance au profit de la filiale "Couleurs de l'Arc en Ciel"

NOTE 12 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
en milliers d'euros					
Capitaux propres au 28 février 2011	23 150	25 255	(137)	4 383	52 651
Affectation du résultat de l'exercice 2011			4 383	(4 383)	
Augmentation de capital					
Imputation des frais d'augmentation de capital					
Distribution de dividendes					
Remise à la juste valeur des incorporelles					
Résultat au 29/02/2012				183	183
Capitaux propres au 29/02/2012	23 150	25 255	4 246	183	52 834

Le capital est composé de 3 050 300 actions pour une valeur nominale de € euros.

NOTE 13 – EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHE ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

Risque de change

La Société paie ses achats en dollars et en euros et vend sa production dans une quarantaine de pays. Elle se trouve donc partiellement exposée à un risque de change.

La gestion du risque de change est assurée par le Directeur Financier du groupe, directement rattaché au Président directeur général, qui effectue un reporting quotidien du taux du dollar (USD).

Des couvertures sont pratiquées sur la totalité de l'exposition principalement sous forme de contrats de change à terme classiques, qui prévoient un achat de la devise à un cours convenu pour un montant donné, et une échéance donnée.

La valeur de marché des couvertures en cours au 29 février 2012 est de 132 millions d'USD avec des échéances allant du 1^{er} mars 2012 au 15 mars 2013.

Toutes les ventes sont réalisées en euros.

Risque de taux

La Société ne se couvre pas spécifiquement contre le risque de taux. Ses emprunts sont souscrits à taux variables.

NOTE 14 – EFFECTIFS

L'effectif inscrit au 29 février 2012 est de 891 personnes.

	28/02/2011	29/02/2012
Cadre	102	140
Agent de maîtrise	105	113
Employé	488	633
TOTAL	695	891

NOTE 15 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET JETONS DE PRESENCE

Le montant des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance est de 2 685 milliers d'euros au 29 février 2012.

Un montant de 28,3 milliers d'euros au titre des jetons de présence a été versé au titre de l'exercice.

NOTE 16 – RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	28/02/2008	28/02/2009	28/02/2010	28/02/2011	29/02/2012
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Forme juridique de la société	SA	SA	SA	SA	SA
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	23 100	23 150	23 150	23 150	23 150
Nombre d'actions émises	3 850 010	3 858 369	3 858 369	3 858 369	3 858 369
Valeur nominale d'action	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
Résultat global des opérations effectuées (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	117 408	117 529	148 982	161 233	246 531
Résultat avant impôt, participation, amortissements et provisions	15 898	10 339	10 062	15 724	14 434
Impôt sur les bénéfices	2 275	(539)	70		(3 012)
Participation des salariés	339				(283)
Résultat après impôt, participation amortissements et provisions	5 869	1 595	(2 802)	4 383	183
Montant des bénéfices distribués					
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Résultat après impôt et participation mais avant amortissement et provisions	3,27	2,54	2,63	4,08	2,89
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1,50	0,4	(0,7)	1,1	(0,0)
Dividende versé à chaque action	0,30				
Personnel					
Nombre de salariés (effectifs fin période)	576	592	627	695	891
Masse salariale (milliers d'euros)	11 208	12 632	13 053	12 823	15 193

Analyse du résultat et de l'impôt sur les sociétés

	29/02/2012	en milliers d'euros
		Part d'IS
Résultat d'exploitation	3 520	2 154
Résultat financier	(156)	1 022
Résultat exceptionnel	(1 047)	(309)
Résultat avant impôts	2 317	2 867
Crédits impôt		22
Impôts sur les bénéfices au 29/02/2012		2 845

L'impôt de l'exercice s'élève à 2 845 K€, Cependant, du fait de l'application du régime d'intégration fiscale dans lequel ORCHESTRA KAZIBAO SA est société mère, il a été ajouté au résultat fiscal d'ORCHESTRA KAZIBAO SA les résultats fiscaux des filiales H21 et H2170 et déduit le report fiscal du groupe.

L'impôt société enregistré dans ORCHESTRA KAZIBAO SA est celui du groupe.

Le montant de l'impôt société tel qu'il ressort dans le compte de résultat s'élève à 3012 K€.

NOTE 17 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

en millions
d'euros

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avales données par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
Orchestra Espagne	2 490	99,99%	6 000	2 400	5 341		20 731	621	-
Orchestra Belgique	1 767	99,53%	3 000	1 779	-	1 022	7 443	936	-
Orchestra Suisse	6 817	100,00%	2 014	2 014	370		12 451	3 080	-
Orchestra Asia	2 521	99,00%	446	446	1 007		4 740	1 130	-
Orchestra Canada	531	100,00%	-	-	476		571	70	-
Dalmiel	280	100,00%	411	281	-		797	56	-
Horizon 21	42	100,00%	-	-	29		12	153	-
SCI JVM	79	100,00%	1 049	-	182		27	810	-
CAC LTD	649	100,00%	563	563	1		23	6	-
KAZIBAO LTD	562	79,00%	86	86	26		640	296	-
Kazibao Allemagne		100,00%	25	-	136		-	-	-
Orchestra Italie		100,00%	10	-	3		-	-	-
Pofra		50,00%	4	-	-		-	-	-
Horizon 2179	67	100,00%	8	8	52		709	174	-
Les couleurs de l'arc en ciel	81	100,00%	-	-	26		613	191	-
Nialex	21	100,00%	-	-	92		1 387	144	-
SWF	2 042	49,50%	-	-	17		13 264	1 291	-
Orchestra Grèce		100,00%	60	60	-		-	-	-
Orchestra Turquie		99,90%	43	43	-		-	-	-
Bogo		40,00%	-	-	-		-	-	-

La filiale Kazibao Allemagne créée en septembre 2000 a été mise en sommeil en décembre 2000. Les créances et les créances rattachées ont été provisionnés à 100 %.

NOTE 18 – AUTRES INFORMATIONS

Honoraires comptabilisés en charges au titre de l'exercice relatifs aux Commissaires aux Comptes.

	Collège des commissaires aux comptes
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	256
Honoraires facturés au titre des conseil et prestation de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	0
Honoraires totaux	256

NOTE 19 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Une transmission universelle du patrimoine des sociétés H21, H2179, Les Couleurs de l'arc en ciel et Nialex au profit de la société Orchestra Kazibao a été réalisée au 01/03/2012.

Orchestra Kazibao

Société Anonyme

400, avenue Marcel Dassault

34170 Castelnau Le Lez

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 29 février 2012

AXIOME AUDIT
215, rue Sannet Morse
Le Triade 3
34965 Montpellier cedex 2

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Orchestra Kazibao

Société Anonyme
400, avenue Marcel Dassault
34170 Castelnau Le Lez

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 29 février 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 29 février 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ORCHESTRA KAZIBAO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.3 « Passifs éventuels » de l'annexe qui expose les modalités de provisionnement retenues dans le cadre de différents litiges envers des tiers publics et privés engageant la société.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 1.4.1 et 1.4.2 aux États Financiers. Nous avons examiné les modalités décrites de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Montpellier et Neuilly-sur-Seine, le 19 juin 2012

Les Commissaires aux Comptes,

AXIOME AUDIT

Deloitte & Associés

Steve AMAT

Albert AIDAN

ORCHESTRA KAZIBAO S.A.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 29 FEVRIER 2012

SOMMAIRE GENERAL

A. COMPTES CONSOLIDES	4
B. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	9
Informations Générales :	9
NOTE 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	9
1.1 IFRS	9
1.2 Méthodes de consolidation	11
1.3 Méthode de conversion des éléments en devises	11
1.4 Actifs non courants	12
1.4.1 Goodwill	12
1.4.2 Immobilisations incorporelles	12
1.4.3 Immobilisations corporelles	13
1.4.4 Dépréciation d'actifs	14
1.4.5 Actifs financiers	15
1.5 Provisions et passifs éventuels	15
1.6 Dettes financières (courantes et non courantes)	16
1.7 Instruments financiers dérivés	16
1.8 Impôts sur le résultat	17
1.9 Stocks	17
1.10 Titres d'autocontrôle et titres auto détenus	17
1.11 Résultat par action	17
1.12 Paiements fondés sur des actions	18
1.13 Engagements de retraite	18
1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie	18
1.15 Information sectorielle	18
1.16 Chiffre d'affaires	19
1.17 Evénements significatifs de l'exercice	19
1.18 Comparabilité des comptes	19
NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION	19
2.1 Sociétés du groupe	20
2.2 Variation du périmètre de consolidation	21
NOTE 3 – ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE	21
3.1 Goodwill	21
3.2 Immobilisations incorporelles	21
3.3 Immobilisations corporelles	22
3.4 Immobilisations financières	23
NOTE 4 – ETAT DES PROVISIONS	23
4.1 Provisions courantes	23
4.2 Provisions non courantes	24
4.3 Passifs éventuels	24
NOTE 5 – STOCKS	24
NOTE 6 – ETAT DES CREANCES	25
6.1 Créances clients et risque de crédit	25
6.2 Autres créances	26
NOTE 7 – ETAT DES DETTES D'EXPLOITATION	26
NOTE 8 – ETAT DES DETTES FINANCIERES	27

8.1	Echéance des dettes financières.....	27
8.2	Détail des dettes financières.....	27
8.3	Evolution de l'endettement et respect des « covenants » financiers.....	27
NOTE 9 – INSTRUMENTS FINANCIERS, DERIVES, EXPOSITION AU RISQUES DE MARCHE.....		
		29
9.1	Gestion du capital.....	Erreur ! Signet non défini.
9.2	Catégories d'Actifs et passifs financiers.....	29
9.3	Risques de marché.....	30
9.3.1	Risque de change.....	30
9.3.2	Risque de taux.....	31
9.4	Risques de crédit.....	31
9.5	Risques de liquidité.....	31
9.6	Juste valeur des instruments financiers.....	Erreur ! Signet non défini.
NOTE 10 – INFORMATION SECTORIELLE.....		
		32
10.1	Premier niveau d'information sectorielle : secteurs d'activité.....	32
10.2	Deuxième niveau d'information sectorielle : Secteurs géographiques.....	33
NOTE 11 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS... 34		
NOTE 12 – PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS.....		
		34
12.1	Coût financier net.....	34
12.2	Autres charges et produits financiers.....	35
NOTE 13 – IMPOTS COURANTS ET DIFFERES.....		
		35
NOTE 14 – EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL.....		
		37
NOTE 15 – RESULTATS PAR ACTION.....		
		38
NOTE 16 – ENGAGEMENTS HORS BILAN.....		
		38
16.1	Engagements donnés.....	38
16.2	Engagements reçus.....	38
NOTE 17 – TRESORERIE.....		
		39
NOTE 18 – PAIEMENT EN ACTIONS.....		
		39
NOTE 19 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....		
		40
19.1	Sociétés faisant partie du périmètre de consolidation.....	40
19.2	Participations non consolidées.....	40
19.3	Rémunération des dirigeants.....	41
NOTE 20 – LOCATION-FINANCEMENT.....		
		41
NOTE 21 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....		
		41

A. COMPTES CONSOLIDÉS

1. Compte de résultats consolidés

		en milliers d'euros	
	Notes	29/02/2012	28/02/2011
Produits d'exploitation		275 457	178 681
Produit des activités ordinaires	10	275 196	178 553
Autres produits		259	128
Charges d'exploitation		267 416	176 611
Achats consommés		139 392	74 190
Charges externes		84 036	63 350
Impôts et taxes		2 427	2 617
Charges de personnel		25 613	22 116
Dotations aux amortissements		11 972	12 173
Dotations aux provisions		3 977	2 165
Autres charges		-	-
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		8 041	2 070
Autres produits et charges opérationnels	11	(2 506)	(659)
RESULTAT OPERATIONNEL		5 235	1 411
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	12	419	320
Coût de l'endettement financier brut	12	(1 972)	(2 057)
Coût financier net		(1 553)	(1 737)
Autres charges et produits financiers	12	5 780	(6)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-	229
Produit / Charge d'impôt	13	(5 125)	810
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		4 337	707
Part du Groupe		4 241	740
Part revenant aux intérêts minoritaires		96	(33)

2. Etat du résultat global du Groupe

	en milliers d'euros	
	29/02/2012	28/02/2011
Résultat global Total	4 162	(500)
<i>Montants comptabilisés en capitaux propres (éléments non recyclable en résultat):</i>	-	-
Impact des variations liées au stock option	- 62	45
Impact variation des instruments financier	356	1 741
Variation des impôts différés sur instruments financiers	- 119	579
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	4 337	707
Part du groupe	4 241	740
Part revenant aux intérêts minoritaires	96	(33)

3. Etat de la situation financière du Groupe

ACTIF	Notes	en milliers d'euros			
		29/02/2012		28/02/2011	
		Valeurs brutes	Amortiss. & provis.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF NON COURANT		139 610	53 665	85 945	81 209
Goodwill	3.1	5 208	10	5 198	4 991
Immobilisations incorporelles	3.2	61 541	20 978	40 563	38 236
Immobilisations corporelles	3.3	63 520	32 426	31 095	27 257
Actifs financiers	3.4	7 327	252	7 075	6 526
Actifs d'impôts différés	13	2 014		2 014	4 189
ACTIF COURANT		140 826	8 174	132 652	109 584
Stocks et en-cours	5	73 245	3 172	70 073	68 141
Créances clients	6.1	20 603	5 002	15 601	15 365
Autres créances d'exploitation	6.2	17 911		17 911	16 340
Instruments dérivés de change	9			-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	29 067		29 067	9 737
TOTAL ACTIF		280 436	61 839	216 597	190 793

PASSIF	en milliers d'euros		
	29/02/2012	28/02/2011	
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		59 246	54 679
Capital	14	23 150	23 150
Réserves consolidées		31 855	30 789
Résultat de l'exercice		4 241	740
<i>Réserves attribuables aux minoritaires</i>		54	(144)
<i>Résultat attribuable aux minoritaires</i>		36	(33)
TOTAL CAPITAUX PROPRES		59 396	54 502
PASSIFS NON COURANTS		59 059	56 041
Provisions non courantes	4,2	201	10
Passifs d'impôts non courants différés	13	2 392	3 735
Passifs financiers long terme	8	56 466	52 296
PASSIFS COURANTS		100 142	80 250
Passifs financiers court terme	8	12 147	8 810
Provisions courantes	4,1	238	60
Instruments financiers dérivés de change	9	5 038	3 914
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7	52 004	48 113
Dettes fiscales et sociales	7	14 306	10 021
Autres créiteurs	7	16 409	9 532
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		218 597	190 793

4. Tableau des flux de trésorerie consolidé

	en milliers d'euros	
	29/02/2012	28/02/2011
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	4 337	707
Amortissements et provisions	13 058	11 973
Élimination des plus ou moins values de cession	1 381	(1 450)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(229)
Coût de l'endettement financier net	1 972	2 057
Impact des variations de dérivés	768	2 997
Impact des stock-options	62	(45)
Impôts différés	1 016	(1 465)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt	22 592	14 545
Variation du BFR lié à l'activité	9 824	19 666
Variation de stock	(1 777)	(20 155)
Variation des créances d'exploitation	8 559	19 134
Variation des dettes d'exploitation	1 934	17 051
Variation des autres créances et autres dettes	1 108	3 636
FLUX NET DE TRÉSORÉRIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	32 416	34 211
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements		
Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations	(22 205)	(12 230)
Encaissement liés aux cessions des immobilisations	3 348	6 533
Incidence des variations de périmètre et taux de change	271	79
FLUX DE TRÉSORÉRIE D'INVESTISSEMENTS	(18 586)	(5 627)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital en numéraire		
Variation de l'auto-contrôle		
Nouveaux emprunts		
Dépôt et cautionnement reçu	(867)	70
Credit bail	(360)	(2 008)
Autres financement nets (2)	17 260	(8 890)
Impact variations de dérivés	356	1 741
Remboursement d'emprunts (1)	(11 568)	(5 776)
Intérêts financiers nets versés	(1 972)	(2 057)
Dividendes versés aux minoritaires		(29)
Incidence de la variation des taux de change	36	61
FLUX DE TRÉSORÉRIE DE FINANCEMENT	2 885	(16 888)
Variation de la trésorerie		
Flux de trésorerie liés à l'activité	32 416	34 211
Flux de trésorerie liés aux investissements	(18 586)	(5 627)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	2 885	(16 888)
VARIATION DE LA TRÉSORÉRIE	16 715	11 696
Trésorerie à l'ouverture	9 245	(2 451)
Trésorerie à la clôture	25 960	9 245
VARIATION DE LA TRÉSORÉRIE	16 715	11 696
Trésorerie et équivalent de trésorerie	20 067	9 737
Découverts bancaires	(3 107)	(492)
Trésorerie à la clôture	25 960	9 245

(1) y compris la variation nette de l'endettement lié au contrat de syndication, soit - 11 400 KE

(2) avances en devises

5. État des variations des capitaux propres du Groupe

	en milliers d'euros							
	Capitaux propres consolidés N-2	Variation de capital	Dividendes	Résultat net	Mouvements de périmètre	Fracts de conversion	Autres variations	Capitaux propres consolidés N-1
Variation de l'auto-contrôle							433	
Variation sur stock-option							(45)	
Variation des instruments financiers							(1 741)	
Variation des impôts différés sur instruments financiers							378	
Autres variations							32	
Capitaux propres	53 777		(29)	707	(44)	811	(720)	54 502
<i>Dont Intérêts minoritaires</i>	<i>(116)</i>		<i>(29)</i>	<i>(33)</i>			<i>1</i>	<i>(177)</i>
Dont part du groupe	53 893		-	740	(44)	811	(721)	54 679

	en milliers d'euros							
	Capitaux propres consolidés N-1	Variation de capital	Dividendes	Résultat net	Mouvements de périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	Capitaux propres consolidés N
Variation de l'auto-contrôle							39	
Variation sur stock-option							82	
Variation des instruments financiers							(356)	
Variation des impôts différés sur instruments financiers							110	
Autres variations							34	
Capitaux propres	54 502			4 337	-	660	(103)	59 396
<i>Dont Intérêts minoritaires</i>	<i>(177)</i>			<i>98</i>			<i>231</i>	<i>150</i>
Dont part du groupe	54 679		-	4 241	-	660	(334)	59 249

Les capitaux propres consolidés du Groupe s'élèvent à 59 246 milliers d'euros au 29 février 2012.

Les principaux impacts en capitaux propres sur la période sont les suivants :

- Variation de l'autocontrôle ;
- Traitement de la juste valeur des instruments de couverture (note 8) ;
- Traitement des Stock options (note 18).

B. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations Générales :

La Société Orchestra Kazibao est une Société Anonyme de droit français dont le siège social est situé au 400 avenue Marcel DASSAULT – 34 170 Castelnau Le Lez. L'action est cotée sur le marché Euronext Paris (compartiment C) sous le code FR 0010160564KAZI.

Les états financiers consolidés annuels d'Orchestra Kazibao Groupe reflètent la situation comptable de la société Orchestra Kazibao et de ses filiales, ensemble désigné ci-après comme « le Groupe », ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées. L'exercice social de douze mois clôture le 29 février de chaque année.

Orchestra Kazibao est un acteur majeur dans le domaine de la vente textile, chaussures et accessoires destinés aux enfants de 0 à 14 ans. Le Groupe est présent dans plus de 50 pays, soit par le biais de ses succursales, soit via ses CAF et ses franchisés.

Les états financiers consolidés au 29 février 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 15 mai 2012. Ils sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

NOTE 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1 IFRS

Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés d'Orchestra Kazibao sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture de ses états financiers.

Le référentiel appliqué, disponible sur le site internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm) est constitué des normes IAS/IFRS et des interprétations y afférentes du SIC (*Standing Interpretations Committee*) et de l'IFRS Interpretations Committee.

Nouvelles normes

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'union européenne et d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2011

Le Groupe a appliqué toutes les normes amendements et interprétations qui lui sont d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2011 :

- Améliorations des IFRS 05/2010: Amendements apportés aux normes IFRS 1, IFRS 3R, IFRS 7, IAS 1, IAS 21, IAS 28, IAS 31, IAS 32, IAS 34, IAS 39 et IFRIC 13 (publication le 6 mai 2010 ; amendements approuvés le 18 février 2011) ;
- Norme IAS 24 révisée – information relative aux parties liées et l'amendement consécutif d'IFRS 8 (Règlement (UE) n°832/2010 du 19 juillet 2010).

Ces textes n'ont pas eu d'impact majeur sur les états financiers consolidés du Groupe au 29 février 2012.

Les normes et interprétations suivantes également adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 sont sans impact sur les états financiers consolidés du Groupe au 29 février 2012 :

- Amendement à la norme IAS 32 – Classement des émissions de droits (Règlement (UE) n°1 293/2009 du 23 décembre 2009) ;
- Amendement à la norme IFRS 1 – Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants (Règlement (UE) n° 574/2010 du 30 juin 2010) ;
- Amendement à la norme IFRS 1 consécutif à l'interprétation IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres (Règlement (UE) n° 662/2010 du 23 juillet 2010) ;
- Amendements d'IFRIC 14 – Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum (Règlement (UE) n° 633/2010 du 19 juillet 2010).

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, adoptées ou non par l'Union Européenne, et dont l'application peut être anticipée en 2011.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation l'amendement à la norme IFRS 7 – *Information à fournir sur les transferts d'actifs financiers*, adopté le 22 novembre 2011 et qui sera obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011 (Règlement (UE) n° 1206/2011). L'application anticipée de cet amendement n'aurait eu aucun impact significatif sur les états financiers du Groupe au 29 février 2012.

En revanche, le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation l'amendement à la norme IAS 1 – *Présentation des autres éléments du résultat global*, publié en juin 2011 et dont l'adoption par l'Union Européenne est attendue en 2012. Ce texte qui sera d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012 selon l'IASB, peut être appliqué par anticipation dès 2011 car interprétant un texte déjà approuvé.

Base de préparation des états financiers consolidés

La base de préparation des états financiers est celle du coût historique à l'exception :

- des actifs détenus à des fins de transaction comptabilisés pour leur juste valeur,
- des passifs relatifs aux avantages du personnel comptabilisés pour leur valeur actuelle.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe comprises dans le périmètre de consolidation.

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés à la même date ou sur la base d'une situation décalée de plus ou moins de trois mois par rapport à la date de consolidation et ajustés en conséquence des événements significatifs intervenus au cours de la période intercalaire ou postérieure à la date de consolidation.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés selon le référentiel IFRS nécessite de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges figurant dans les états financiers consolidés ainsi que sur les informations figurant en notes annexes aux états financiers consolidés.

Ces estimations et hypothèses sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement, de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Les estimations et hypothèses retenues servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ont évoluées ou si de nouvelles informations sont à disposition des dirigeants. Conformément à la norme IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, l'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement si celui-ci n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux postes des états financiers consolidés sur lesquels portent ces jugements, estimations et hypothèses sont les suivants :

- Le montant des dépréciations des créances clients ;
- La valorisation des écarts d'acquisition, des actifs incorporels acquis ainsi que celle de leur durée de vie estimée ;
- L'exécution des tests de perte de valeur des goodwill, des autres actifs incorporels, des actifs corporels et des participations dans les sociétés mises en équivalence dans un contexte économique particulièrement difficile et incertain quant à son évolution ;
- Le montant des engagements de retraite ;
- Le montant des provisions pour litiges ;
- Les charges liées aux options d'achat d'actions.

1.2 Méthodes de consolidation

> Filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le groupe ORCHESTRA-KAZIBAO exerce un contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à obtenir des avantages de ses activités. Ainsi, les filiales Vêtements Orchestra Canada Inc., Orchestra Printandes Infantiles, Orchestra Belgium BVBA, Orchestra Switzerland, Orchestra Asia, Dalmiel Inc, SCI JVM, Horizon 21, Horizon21 79, Club At Cost Ltd, Kazibao Ltd, Les couleurs de l'Arc en Ciel et Nialex sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les résultats des filiales acquises au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé depuis la date d'acquisition.

Lorsque cela est nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que les méthodes comptables appliquées soient uniformes dans toutes les entités du Groupe. Les soldes, transactions, produits et charges intragroupes sont éliminés lors de la consolidation par intégration globale. La méthode de l'intégration globale appliquée est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés.

La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé (capitaux propres) et au compte de résultat consolidé. En cas de perte de filiales, le résultat global est réparti entre la part des propriétaires de la société mère et celle des participations ne donnant pas le contrôle (intérêts des minoritaires), même en cas de solde déficitaire pour ces derniers.

> Filiales consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

La société Shangai World Fashion, mise en équivalence dans les comptes au 28 février 2011, est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle au 29 février 2012 suite au changement de contrôle de cette dernière.

L'intégration proportionnelle consiste à :

intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;

Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement.

1.3 Méthode de conversion des éléments en devises

> Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le cours de change couvert à la date de transaction (utilisation pour des raisons pratiques du cours moyen du mois comme approximation du taux du jour de chaque transaction des opérations du mois).

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au cours historique sont convertis en utilisant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change qui en résultent sont enregistrés en résultat.

> Etats financiers des entités étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique «écart de conversion» («Primes et réserves») des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres. Ces différences de conversion sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel ces activités sont cédées.

Les goodwill et les ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis aux taux de clôture.

1.4 Actifs non courants

1.4.1 Goodwill

Le goodwill résultant de l'acquisition d'une filiale ou d'une co-entreprise est spécifiquement identifié parmi les actifs incorporels sous la rubrique « goodwill » alors que le goodwill provenant de l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans la valeur comptable des titres mis en équivalence.

Dans les cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises (goodwill négatif), il est procédé :

- à la vérification de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, ainsi qu'à l'évaluation du coût du regroupement d'entreprises,
- à la comptabilisation immédiate en résultat de tout excédent résiduel, sans impact d'impôt.

Chaque goodwill est alloué au plus tard dans les 12 mois suivant celui de l'acquisition aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) bénéficiant du regroupement d'entreprises.

Le goodwill ainsi que les ajustements de valeur du goodwill relatifs à une entité étrangère sont assimilés à un actif de l'entité étrangère elle-même. Dès lors, le goodwill constaté dans la monnaie fonctionnelle de l'entité étrangère par l'entité détentrice des titres est converti en euros au cours de clôture.

En date de clôture, les goodwill sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur, conformément aux normes IFRS 3R - *Regroupement d'entreprises* et IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*. Les dépréciations sont inscrites au compte de résultat, en résultat opérationnel, de manière irréversible.

Les goodwill font l'objet de tests de dépréciation effectués systématiquement à chaque clôture d'exercice et dès lors que des événements ou circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier. De tels événements ou circonstances existent lorsque des modifications significatives interviennent et remettent en cause de manière durable la substance de l'investissement initial.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe 1.4.4.

Lors de la cession d'UGT auxquelles est alloué du goodwill, le montant attribuable à ce dernier est inclus dans le calcul du résultat de cession.

1.4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur déterminées conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*, ou à leur coût de production pour les immobilisations incorporelles générées en interne.

Les immobilisations incorporelles représentent essentiellement les marques, les droits au bail et les frais de développement.

Le groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est définie ou indéterminée.

Marques Orchestra

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition.

Le groupe a qualifié les marques Orchestra d'immobilisations à durée de vie indéterminée. En conséquence, ces immobilisations incorporelles ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation effectué systématiquement une fois par an à la date de clôture et lors de la survenance d'indices de pertes de valeur conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*.

Droits au bail

Les droits au bail sont évalués à la date de la clôture de l'arrêté à partir des critères relatifs au chiffre d'affaires, au résultat contributif, à la valeur commerciale estimée de l'emplacement, à la valeur d'acquisition selon des méthodes généralement retenus dans le secteur professionnel ou sur la base de leur valeur estimée par des experts indépendants.

Ces immobilisations incorporelles sont des actifs à durée d'utilité indéterminée. Ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Frais de développement

Les frais de développement du groupe Orchestra Kazibao sont constitués de frais de collection et de développement en France et dans les filiales ainsi que des frais de développements informatiques.

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées en immobilisations incorporelles uniquement si elles satisfont l'ensemble des critères suivants conformément à la norme IAS 38 :

- o le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- o la faisabilité technique du projet est démontrée,
- o l'intention et la capacité de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet sont démontrées,
- o les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme et pour l'utiliser ou le vendre sont disponibles,
- o le groupe peut démontrer que le projet générera des avantages économiques futurs probables, comme l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée.

Les frais de collection engagés en N et relatif à la collection N+1 sont amortis sur 1 an

1.4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût initial d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Lorsque les composants d'une immobilisation corporelle ont un coût significatif par rapport au montant total de cette immobilisation ainsi que des durées d'utilité significativement différentes des autres composants, ils sont comptabilisés distinctement et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Les coûts ultérieurs relatifs à une immobilisation corporelle sont inscrits à l'actif au moment où ils sont encourus s'il est probable que les avantages économiques futurs associés font au groupe et si ces coûts peuvent être évalués de façon fiable.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges, calculé suivant la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée d'utilité
Installations techniques et outillages	3 à 9 ans
Agencements et aménagements divers	4 à 9 ans
Matériel informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	3 à 5 ans

La date de départ des amortissements est la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels.

Contrats de location

Les contrats de location, pour lesquels le Groupe supporte substantiellement la quasi totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location financement. Le Groupe n'a pas de contrat de location en tant que bailleur.

Les contrats de location significatifs considérés comme des contrats de location financement au sens de la norme IAS 17 font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés du Groupe.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs similaires détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

1.4.4 Dépréciation d'actifs

Conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs* les actifs générant des flux de trésorerie nettement indépendants des autres actifs ainsi que les autres actifs regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances nouvelles indiquent que les actifs ou les UGT pourraient avoir subi une perte de valeur.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs (la plus petite UGT est le magasin). Parmi les événements ou circonstances indiquant qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue figurent notamment les indicateurs quantitatifs et qualitatifs suivants :

- évolution du chiffre d'affaires et du résultat contributif
- évolutions réglementaires
- évolution des conditions de marché qui pourraient se traduire par une baisse durable du chiffre d'affaires ou du résultat opérationnel des activités concernées.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéterminée ou qui ne sont pas disponibles à l'usage ainsi que les UGT incluant un goodwill font l'objet, indépendamment de tout indice de perte de valeur, d'un test de dépréciation annuel et plus fréquemment en cas de survenance d'indice(s) de perte de valeur. Ces immobilisations ne sont pas amorties. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable de l'actif considéré ou de l'UGT à laquelle l'actif considéré appartient est supérieur à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- sa valeur d'utilité déterminée sur la base d'estimations de flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie futurs actualisés sont estimés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie après impôt sont issus des prévisions d'exploitation estimées par la direction du groupe pour l'exercice à venir ;
- le taux d'actualisation retenu est un taux après impôt (10%) ;
- la valeur terminale est calculée par sommation des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance à l'infini.

- *Goodwill*

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque UGT ou groupe d'UGT auxquels un goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel ce goodwill est suivi sur le plan de la gestion interne au sein du groupe. La perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est affectée en priorité à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette UGT ou à ce groupe d'UGT, puis à la réduction de la valeur comptable de chaque actif.

Par application de cette méthode à la clôture, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

- *Immobilisations incorporelles*

A chaque date de clôture, le Groupe passe en revue les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer le montant recouvrable d'un actif isolé, le Groupe effectue une analyse de la valeur de marché en effectuant des analyses suivant la nature de l'immobilisation incorporelle.

- *Droits au bail :*

Les valeurs de clôture des droits au bail sont calculées en fonction du chiffre d'affaires, du résultat contributif, de la valeur de marché et des résultats prévisionnels du magasin concerné.

A la clôture, les droits au bail et droit d'entrée ont fait l'objet d'une revue détaillée visant à évaluer leur valeur de marché. Si celle-ci est inférieure à leur valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur de marché pour l'entreprise a été appréciée en fonction notamment des critères suivants :

- o pourcentage du chiffre d'affaires TTC annuel (compris entre 40% à 80 % en fonction de l'emplacement du magasin) ;
- o niveau de résultat contributif ;
- o évaluation sur la base de rapports d'expert indépendants.

Les hypothèses retenues en termes d'évolution de chiffre d'affaires reflètent les prévisions d'activités et de rentabilité données par les managers opérationnels des actifs concernés, en conformité avec l'évolution de leur environnement et les données de marché disponibles.

- Marques :

La méthode d'appréciation de ces actifs incorporels retenue par le Groupe consiste en l'actualisation des flux de royalties réelles ou que le Groupe aurait pu percevoir si des contrats d'utilisation des marques étaient conclus.

Les royalties réelles correspondent aux montants effectivement facturés par le Groupe à ses franchisés export pour l'année considérée et s'établissent entre 2 et 6 % HT des achats effectués par les franchisés.

Les royalties théoriques sont calculées sur les achats effectués par les magasins détenus en propre et des franchisés qui n'ont pas de royalties en appliquant un taux de 6% HT sur les achats consommés.

Le montant ainsi déterminé est actualisé sur une période de 7 ans à un taux de redevance de 8% l'an et comparé à la valeur nette comptable au 28 février de l'année considérée.

Par application de cette méthode à la clôture, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

1.4.5 Actifs financiers

La norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* distingue quatre catégories d'actifs financiers

- les actifs financiers disponibles à la vente ;
- les prêts et créances
 - les placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- et les actifs financiers évalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les autres actifs financiers sont principalement composés de participations dans des sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable.

Les titres de participation qui ne sont pas consolidés sont qualifiés de titres disponibles à la vente. En conséquence, ils sont valorisés à leur juste valeur, les pertes et gains latents sont enregistrés dans le résultat global. Leur juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture pour les titres cotés. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, ils sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Lorsque la perte latente enregistrée en capitaux propres est représentative d'une baisse importante ou prolongée cette perte est comptabilisée en résultat.

Les prêts et créances sont des instruments financiers donnant lieu à des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Cette catégorie regroupe les créances clients, la trésorerie disponible, ...). Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est la méthode pour calculer le coût amorti d'un instrument de dette/créance. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'actualiser les flux futurs de trésorerie (y compris commissions, coûts de transaction, ...) sur la durée de vie attendue de l'instrument à sa valeur nette comptable lors de la comptabilisation initiale.

Les prêts et créances font l'objet d'une provision pour dépréciation dès qu'il existe une indication de perte de valeur.

La méthode de dépréciation des créances prévoit que, pour la partie non couverte par l'assurance crédit, les créances clients soient dépréciées selon la règle suivante :

- 25% pour les créances de plus de 6 mois à compter de la mise en contentieux
- 50% pour les créances de 12 mois à 18 mois
- 100% pour les créances supérieures à 18 mois

1.5 Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque, à la date d'arrêt, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Les provisions dont les échéances de consommation sont à plus de deux ans font l'objet d'une actualisation.

Les principales provisions pour risques et charges qu'Orchestra est amenée à comptabiliser, en dehors des provisions pour engagements de retraite, incluent les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamation de la part de tiers ou d'anciens salariés.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges. La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas.

1.6 Dettes financières (courantes et non courantes)

La norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation distingue deux catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat qui correspondent aux passifs détenus à des fins de transaction et aux passifs classés explicitement par le groupe dans cette catégorie lors de leur reconnaissance initiale ;
- les passifs évalués au coût amorti.

Les dettes financières comprennent principalement les concours bancaires et les emprunts bancaires. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur qui correspond normalement au prix de transaction ou contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts sont constatés au compte de résultat en « Coût de l'endettement financier brut » sur la durée de vie des emprunts et selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.7 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le groupe utilise des instruments dérivés, essentiellement des achats à terme, pour réduire une partie de son exposition aux risques de change de nature commerciale et a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour couvrir son risque de faux, ni pour couvrir ses investissements nets à l'étranger.

L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan et est évalué à la juste valeur. Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat de la période, sauf si les instruments dérivés sont désignés en tant qu'instrument de couverture auquel l'enregistrement en résultat dépend de la nature de la relation de couverture.

Éligibilité à la comptabilité de couverture

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture s'ils répondent aux critères de l'éligibilité à la comptabilité de couverture tels que définis par la norme IAS 39 :

- dès l'origine de la couverture, désignation et documentation formalisée décrivant la relation de couverture et son objectif,
- documentation de l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place

Comptabilisation des instruments de couverture

Couverture de juste valeur

Les variations de juste valeur des dérivés désignés et éligibles en tant qu'instrument de couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat. De plus les variations de juste valeur de l'élément couvert, attribuables au risque couvert sont également enregistrées en résultat.

Couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net :

Les variations de juste valeur des dérivés désignés et éligibles en tant qu'instruments de couverture sont enregistrées de la manière suivante :

- la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument est enregistrée en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts et sont donc enregistrés en coût d'achats des marchandises (le groupe ne documente que des couvertures d'achats de marchandises au titre du risque de change);

- la part inefficace est enregistrée en résultat.

La couverture est arrêtée/déqualifiée si l'entité révoque ses relations de couverture, si l'instrument de couverture expiré est vendu, terminé ou exercé ou s'il ne qualifie plus en tant qu'instrument de couverture. Les gains ou pertes enregistrés en capitaux propres jusqu'en date de déqualification y sont maintenus et recyclés en résultat lorsque la transaction future affecte in fine le résultat. Si la transaction future ne doit plus se réaliser, les montants enregistrés en capitaux propres sont immédiatement recyclés en résultat.

1.8 Impôts sur le résultat

La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat de la période.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, et en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe.

Les actifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les conditions de comptabilisation des actifs d'impôts différés sont revues à chaque date de clôture.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable que cette même différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat de la période sauf s'il est généré par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

1.9 Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix de revient qui comprend le prix d'achat et les frais d'approche y afférant. Les stocks de matières premières sont évalués au coût d'acquisition.

L'ensemble des stocks a fait l'objet d'un inventaire physique permettant une évaluation précise de ces actifs.

Ces derniers sont dépréciés, par voie de provisions, en fonction de la probabilité de vente à perte à la date de l'arrêté, estimée à partir d'éléments historiques et statistiques.

1.10 Titres d'autocontrôle et titres auto détenus

Les actions d'autocontrôle détenues par le groupe, quelque soit l'objet de leur détention, sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres du Groupe jusqu'à la date de leur cession. Tout profit ou perte résultant de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe est comptabilisé directement dans les capitaux propres et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

1.11 Résultat par action

Le groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto détenus.

Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net attribuable aux actionnaires du groupe, corrigé du coût financier des instruments dilutifs de dette et de leur incidence sur la participation des salariés, net de l'effet d'impôt correspondant. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options de souscriptions ou obligations convertibles ou actions gratuites) lorsque ceux-ci sont susceptibles d'avoir un effet dilutif, ce qui est notamment le cas, pour les options de souscription, lorsque leurs prix d'exercice sont inférieurs au prix de marché (cours moyen de l'action Orchestra sur l'exercice).

Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentes, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs est ajusté en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Les actions d'autocontrôle portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

1.12 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a attribué au personnel des options de souscription d'actions qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, qui couvre les paiements fondés sur des actions, une charge de personnel est comptabilisée à hauteur de la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des instruments de capitaux propres reçus. Cette charge, qui est évaluée à la date d'attribution des options sur la base du modèle de Black-Scholes Merton, est étalée sur le durée d'acquisition des droits. Le durée de vie attendu utilisé dans ce modèle a été ajustée sur la base des estimations de la direction, des restrictions de conditions d'exercice et d'informations sur le comportement d'exercice des membres du personnel.

1.13 Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, le groupe Orchestra Kazibao s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires à des organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions. La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements du Groupe en matière d'indemnité de départ et de prestations de retraite sont évalués selon la méthode prospective. Cette méthode, qui repose sur une évaluation actuarielle des droits, prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Table de mortalité INSEE 2004 - 2006
- Age de départ à la retraite entre 62 et 67 ans
- Le taux d'actualisation retenu est de 4,31 %
- Départ à l'initiative de l'employeur
- Catégories d'emplois :
 - Employés : taux rotation 14.4% dégressif, taux progression salaires 1% constant
 - Agents de maîtrise : taux rotation 5% dégressif, taux progression salaires 1% constant
 - Cadres : taux rotation 5% constant, taux progression salaires 1% constant

Compte tenu de la pyramide des âges de l'effectif du Groupe, de la faible ancienneté et d'un taux de rotation important du personnel, le montant de l'engagement de retraite a été évalué à la clôture à 109 milliers d'euros, charges sociales comprises.

Un contrat d'assurance a été signé avec la Société Générale au 28 février 2007 couvrant à ce jour les obligations de la société Orchestra Kazibao à hauteur de 58 milliers d'euros. La différence entre l'engagement calculé à la clôture et les droits couverts par ce contrat a fait l'objet d'une provision.

1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend des liquidités en comptes bancaires, des parts d'OPCVM de trésorerie et des placements à court terme, liquides, ne présentant pas de risque de changement de valeur et dont la date de réalisation à leur date d'acquisition est inférieure à trois mois.

Les placements en actions et les liquidités bloquées à plus de trois mois sont exclus de la trésorerie et présentés dans les autres créances courantes.

Les découverts bancaires, assimilés à un financement, sont présentés dans les emprunts et dettes financières courants.

Les placements à court terme sont qualifiés d'actifs disponibles à la vente. En conséquence, ils sont valorisés au bilan à leur valeur de marché au jour de la clôture. Les gains latents ainsi dégagés sont enregistrés directement dans les capitaux propres sur la ligne "éléments constatés directement en capitaux propres".

La valeur comptable des dépôts bancaires constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

1.15 Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8 « Secteur Opérationnels » remplaçant IAS 14, le Groupe est tenu de communiquer une information financière sectorielle qui est basée sur le reporting interne examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer des ressources.

1.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de biens et de services à des tiers.

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires, tout comme les avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs, résultant en une sortie de trésorerie tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisées simultanément à la reconnaissance des ventes, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en se basant sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

Le chiffre d'affaires réalisé par les commissionnaires-affiliés est comptabilisé avant déduction de la commission versée à ces derniers. Cette commission est quant à elle comptabilisée comme une charge d'exploitation.

1.17 Evénements significatifs de l'exercice

Carte Club

L'exercice 2011/2012 enregistre la montée en puissance de la carte Club sur tout le réseau France, Espagne, Belgique et Suisse. La carte ouvre droit à l'adhésion au Club Orchestra pendant un an moyennant le paiement d'une cotisation de 30 € et permet aux adhérents de bénéficier d'une remise permanente de 50 % sur l'ensemble des achats effectués durant cette période.

Le produit est considéré en comptabilité comme acquis sur la période de 12 mois (durée de validité de la carte) et donne lieu à la comptabilisation d'un produit constaté d'avance correspondant au délai de validité restant à courir après la clôture.

L'ensemble des produits constatés d'avance liés à la Carte Club s'élève à 7 561 K€..

Parallèlement, les frais afférents à la Carte Club sont étalés sur la durée de validité de la carte et donnent lieu à la comptabilisation de charges constatées d'avance. Ces dernières s'élèvent à 2 455 K€ à la clôture.

Evolution du nombre de points de vente

Le groupe poursuit son développement et compte à la clôture 464 points de vente (dont 247 en France et 217 à l'étranger) contre 451 l'an passé.

Projet Saint-Aunes

Il s'agit d'un projet immobilier conçu pour assurer la réorganisation logistique du groupe Orchestra sur le site de Saint Aunes.

La société Orchestra-Kazibao a mandaté la société Financière Mostre pour mener à bien ce projet.

Le groupe IDEC (promoteur, investisseur, et constructeur), a réalisé le projet de plateforme logistique : bureaux et surface commerciale.

La société Orchestra-Kazibao s'engage à prendre à bail les locaux dans le cadre d'un contrat de location simple.

L'achèvement des travaux est prévu au plus tard fin décembre 2012.

1.18 Comparabilité des comptes

Le changement de contrôle de la société Shangai World Fashion (SWF) a induit un changement de méthode de consolidation, cette dernière étant pour mémoire mise en équivalence au titre de l'exercice précédent et consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans les présents comptes.

Ce changement de méthode de consolidation n'a pas d'incidence significative et ne nécessite pas l'établissement de comptes pro forma au 28 février 2011.

NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 Sociétés du groupe

Les sociétés suivantes sont incluses dans le périmètre de consolidation :

Nom de la société consolidée	Siège	% de contrôle	Méthode de consolidation	Secteur d'activité
Orchestra Kazibao 398 471 585	Montpellier France	Société consolidante		Distribution de vêtements pour enfants Animation d'un site Internet pour enfants
Vêtements Orchestra Canada Inc	Montréal Canada	100 %	IG	Conception, animation d'un site internet dédié aux enfants et aux adolescents
Orchestra Printandos Infantiles	Barcelone Espagne	100 %	IG	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Belgium BVBA	Bruxelles Belgique	100 %	IG	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Switzerland S.A.	Genève Suisse	100 %	IG	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Asia Ltd	Kowloon Hong Kong	99 %	IG	Distribution de vêtements pour enfants
Dalmiel Inc.	Montréal Canada	100 %	IG	Distribution de vêtements pour enfants
SCI JVM	Montpellier France	100 %	IG	Société immobilière
Horizon 21	Montpellier France	100 %	IG	Distribution de vêtements pour enfants
Horizon 21 79	Montpellier France	100 %	IG	Distribution de vêtements pour enfants
Club at Cost Ltee	Ile Maurice	100%	IG	Société immobilière (bureaux)
Kazibao Ltee	Ile Maurice	79%	IG	Bureau d'achats
Shanghai Fashion	World Kwai Chung Hong Kong	49,50 %	IP	Distribution de vêtements pour enfants
Les Couleurs de l'Arc en Ciel	La Test de Buch France	100 %	IG	Distribution de vêtements pour enfants et adultes
Nialex	Creil	100 %	IG	Distribution de vêtements pour enfants

La filiale allemande Kazibao GmbH, créée en septembre 2000 et mise en sommeil en décembre 2000, n'a pas été consolidée. Les titres et les comptes courants ont été provisionnés à 100%.

La filiale Orchestra Italia SRL a été créée en avril 2007. Son capital social s'élève à 10 000 €, entièrement souscrit et libéré par la société Orchestra Kazibao, qui en est l'associée unique. Cette société n'étant pas significative, elle est exclue du périmètre de consolidation. Les titres de participation ont fait l'objet d'une provision en totalité, soit pour 10 000 €.

En 2005, Orchestra Kazibao a réalisé une prise de participation à hauteur de 50% dans la société POFRA : cette société n'étant pas significative, elle est exclue du périmètre de consolidation.

La filiale ORCHESTRA HELLAS, filiale grecque, a été créée en 2011. Cette société n'étant pas significative, elle est exclue du périmètre de consolidation.

La filiale ORCHESTRA TURKEY, filiale turque, a été créée en 2011. Cette société n'étant pas significative, elle est exclue du périmètre de consolidation.

La société mère Orchestra Kazibao a absorbé la filiale Club At Cost au cours de l'exercice. L'opération a été réalisée par transmission universelle de patrimoine de la filiale au profit de la société mère et n'engendre pas d'impact sur la présentation des comptes consolidés.

2.2 Variation du périmètre de consolidation

Néant.

NOTE 3 – ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

3.1 Goodwill

Valeurs Nettes	en milliers d'euros					29/02/2012
	28/02/2011	acquisitions	Impact de change	affectation	cession	
Canada	170					170
Suisse	3 366		207			3 593
Belgique	695					695
SCI JYM	0					0
ClubAtCost	659					659
Horizon 2178	12					12
Les Coueurs de l'Arc en Ciel	61					61
Nisalex	0					8
Clôture	4 961	0	207	0	0	5 198

Il n'y a pas d'actifs non courants détenus en vue de la vente ou inclus dans un groupe classé comme détenu en vue de la vente selon les critères d'IFRS 5.

Aucune perte de valeur n'a été identifiée au cours de l'exercice.

3.2 Immobilisations incorporelles

Valeurs Brutes	en milliers d'euro				29/02/2012
	28/02/2011	Augmentation acquisitions	Diminutions cession	Autres (dont Impact change)	
Frais de développement	19 244	1 536	(2 574)	(967)	21 240
Concessions, brevets, marques	12 382	1 246	(316)	984	14 796
Fonds commercial et droit au bail	23 965	2 641	(1 472)	121	25 196
Autres immobilisations incorporelles	104		(8)	25	201
Immo. incorporelles en cours	-	109			109
TOTAL	56 210	5 528	(4 370)	170	61 541

(1) Retraitement relatif aux frais de recherche et développement tel qu'expliqué à la rubrique "variation des capitaux propres"

Amortissement	en milliers d'euros				29/02/2012
	28/02/2011	Augmentations	Eliminations	Autres	
Frais de développement	18 967	4 046	(2 575)	(964)	16 473
Concessions, brevets, marques	1 803	1 123	(131)	950	3 969
Fonds commercial et droit au bail	119	507	(93)	6	535
Autres immobilisations incorporelles					-
TOTAL	17 979	5 676	(2 694)	8	20 978

Les acquisitions de l'exercice se composent à près de 60 % des frais de collection. Les acquisitions de droits au bail relatifs aux nouveaux points de vente et les frais de développement de logiciels constituent les autres investissements de la période.

Les autres mouvements sont liés à la transmission universelle de patrimoine de la filiale Club At Cost au profit de la société mère.

Les mises au rebut des frais de collection antérieurs, totalement amortis, représentent 60 % des diminutions des actifs incorporels, les cessions des fonds de commerce et droits au bail en représentant 40 %.

3.3 Immobilisations corporelles

en milliers d'euros							
Immobilisations corporelles	30/02/2011	Augmentations		Diminutions		Autres (dont impact change)	29/02/2012
		acquisitions	entrée de périmètre	cession	sortie de périmètre		
Constructions	600	37	303	(2)		57	1 405
Constructions CB	-						-
Installations techniques	4 903	1 021		(249)			6 275
Installations techniques CB	1 348						1 348
Autres corporelles	46 433	10 358	95	(2 411)		218	55 696
Autres corporelles CB	671						671
En-cours	61	35		(51)			35
Valeurs brutes	54 906	12 059	893	(3 713)	-	275	63 520
Constructions	25	54	53	(8)		5	131
Constructions CB	-						-
Installations techniques	2 719	638		(132)			3 225
Installations techniques CB	1 255	79					1 334
Autres corporelles	22 557	6 186	47	(1 658)		149	27 283
Autres corporelles CB	193	259					452
En-cours							-
Amortissements	26 749	7 216	100	(1 794)	-	164	32 426
Constructions	575	(17)	750	4		52	1 364
Constructions CB	-	-	-	-		-	-
Installations techniques	2 184	983		(117)			3 050
Installations techniques CB	93	(79)					14
Autres corporelles	23 876	4 180	43	(1 755)		69	29 413
Autres corporelles CB	476	(269)					219
En-cours	51	35		(51)			35
Valeurs nettes	27 257	4 843	793	(1 919)	-	111	31 095

Les agencements des magasins représentent l'essentiel des investissements de l'exercice. Les entrées de périmètre sont constituées des actifs détenus par la société Shanghai World Fashion, mise en équivalence au titre de l'exercice précédent et consolidée dans les présents comptes selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les cessions des agencements relatifs aux magasins cédés et les mises au rebut constituent l'essentiel des sorties d'actifs corporels. Les cessions concernent essentiellement 4 magasins en France.

3.4 Immobilisations financières

Valeurs Brutes	en milliers d'euros					29/02/2012	
	29/02/2011	Augmentations		Diminutions			Autres
		acquisitions	entrée de périmètre	cession	sortie de périmètre	(dont impact change)	
Participations	38	103	843			28	1 012
Autres titres immobilisés	16						16
Créances sur participations	139	12					151
Titres mis en équivalence	406		(406)				-
Autres immob. financières	6 184	660			(722)	26	6 148
TOTAL	6 785	775	435	-	(722)	54	7 327

Dépréciations	en milliers d'euros					29/02/2012	
	29/02/2011	Augmentations		Diminutions			Autres
		acquisitions	entrée de périmètre	cession	sortie de périmètre	(dont impact change)	
Participations	38			(7)			31
Autres titres immobilisés	-						-
Créances sur participations	136						136
Titres mis en équivalence	-						-
Autres immob. financières	85						85
TOTAL	259	-	-	(7)	-	-	252

Valeurs Nettes	en milliers d'euros					29/02/2012	
	29/02/2011	Augmentations		Diminutions			Autres
		acquisitions	entrée de périmètre	cession	sortie de périmètre	(dont impact change)	
Participations	-	103	843	7	-	28	961
Autres titres immobilisés	16	-	-	-	-	-	16
Créances sur participations	3	12	-	-	-	-	15
Titres mis en équivalence	406	-	(406)	-	-	-	-
Autres immob. financières	6 099	660	-	-	(722)	26	6 063
TOTAL	6 526	775	435	7	(722)	54	7 075

Les autres immobilisations financières sont constituées pour l'essentiel de dépôts de garantie. Les entrées de périmètre sont constituées des actifs détenus par la société Shanghai World Fashion, mise en équivalence au titre de l'exercice précédent et consolidée dans les présents comptes selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

NOTE 4 – ETAT DES PROVISIONS

4.1 Provisions courantes

Provisions courantes	en milliers d'euros				29/02/2012
	23/02/2011	Dotation	Reprise		
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions pour litiges	60	236	57		239
TOTAL	60	236	57	-	239

Ces provisions sont notamment constituées des provisions pour litiges prud'homaux et commerciaux.

4.2 Provisions non courantes

Provisions non courantes	en milliers d'euros				
	31/02/2011	Dotaton	Reprise		29/02/2012
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Autres provisions pour risques	-				-
Provisions pour impôt	-	150			150
Provisions pour retraite	10	41			51
Autres provisions pour charges	-				-
TOTAL	10	191	-	-	201

Le montant des provisions non courantes est constitué uniquement de la provision pour engagements de retraite à la clôture.

- **Détail de la provision retraite**

Compte tenu de la pyramide des âges de l'effectif du Groupe, de la faible ancienneté et d'un taux de rotation important du personnel, le montant de l'engagement de retraite a été évalué à la clôture à 109 milliers d'euros, charges sociales comprises.

Un contrat d'assurance a été signé avec la Société Générale au 28 février 2007 couvrant à ce jour les obligations de la société Orchestra Kazibao à hauteur de 58 milliers d'euros. La différence entre l'engagement calculé à la clôture et les droits couverts par ce contrat a fait l'objet d'une provision.

4.3 Passifs éventuels

Contrôle fiscal

Le contrôle fiscal relatif aux exercices 2001-2002-2003 a fait l'objet d'une proposition de rectification en date du 15 décembre 2004.

L'essentiel des redressements notifiés porte sur les déficits ordinaires et les ARD de 2001 pour les montants respectifs de 3 391 milliers d'euros et 53 milliers d'euros.

Les redressements envisagés sont contestés par le Groupe. Ce dernier a engagé une procédure contentieuse que le tribunal administratif a déboutée par un jugement en date 9 juin 2011. Le groupe a dû verser, en raison de la procédure, la somme de 1 383 milliers d'euros à l'Administration mais maintient sa position et a fait appel le 3 août 2011. Néanmoins, une provision relative à ces redressements a été enregistrée pour un montant de 150 milliers d'euros dans les comptes au 29 février 2012.

Litiges

Le Groupe a un litige en cours en droit des marques pour lesquels le montant total maximal demandé s'élève à 229 milliers d'euros. Ce litige n'est pas provisionné dans les comptes au 29 février 2012 car il apparaît peu probable que la société soit condamnée dans le cadre de ce litige.

Créance impayée

Le Groupe est actuellement en procès avec l'un de ses clients export et la banque de ce dernier pour une créance impayée de 728 milliers d'euros, assortie d'une garantie bancaire. A ce stade de la procédure, il apparaît peu probable que cette créance ne soit pas recouvrée dans sa totalité. Cependant, une provision a été constatée à hauteur de 60% c'est à dire 364 milliers d'euros.

NOTE 5 – STOCKS

Les stocks sont dépréciés, par voie de provisions, en fonction de la probabilité de vente à terme à la date de l'arrêté estimée à partir d'éléments historiques et statistiques.

Les variations des provisions pour dépréciations des stocks par rapport à l'exercice précédent s'analysent comme suit :

en milliers d'euros		
Stocks	29/02/2012	28/02/2011
Marchandises et stock en transit	73 245	69 042
Provision pour dépréciation	(3 172)	(901)
Montant net	70 073	68 141

en milliers d'euros			
	Augmentations	Diminution	Variation
Variation des provisions			
Marchandises et stock en transit	3 172	(901)	2 271
TOTAL	3 172	(901)	2 271

NOTE 6 – ETAT DES CREANCES**6.1 Créances clients et risque de crédit**

Le montant des créances clients au bilan consolidé s'élève à 15 601 milliers d'euros et se décompose comme suit :

en milliers d'euros		
	29/02/2012	28/02/2011
Créances clients	7 153	8 344
Créances clients - effets escomptés	8 448	7 022
Total des créances clients	15 601	15 366

Le délai moyen de règlement a évolué ainsi sur les deux derniers exercices :

en milliers d'euros		
	29/02/2012	28/02/2011
Créances clients	15 601	15 366
Chiffre d'affaires total	275 198	178 553
Chiffre d'affaires hors succursales	158 039	105 141
Délai moyen (en jours)	32	48

La répartition des créances du Groupe Orchestra sur les franchises et les clients négoce par échéance à la clôture est la suivante :

en milliers d'euros		
	29/02/2012	28/02/2011
Non échues	11 453	9 078
Echues moins de 6 mois	2 053	2 148
Echues entre 6 et 12 mois	31	740
Echues entre 12 et 60 mois	1 538	425
Echues au-delà	305	2 286
Total	15 380	14 673
Clients partenaires exclusifs	221	693
Total créances groupe	15 601	15 366

Le poste client est couvert dans sa quasi-totalité par des garanties bancaires, des nantissements et une assurance crédit. De ce fait, les créances échues depuis plus de 6 mois ne présentent pas de risque de non-recouvrement.

Les clients franchisés en France se voient proposer, dans le cadre de la couverture de leur encours, des délais de paiements aménagés en fonction de la saisonnalité de leurs ventes.

Des virements avant expédition sont exigés pour tous les clients dont la couverture est insuffisante.

La provision sur les créances clients passe de 4 326 milliers d'euros, pour l'exercice précédent, à 5 002 milliers d'euros.

6.2 Autres créances

Les autres créances se composent des postes suivants :

	en milliers d'euros	
	29/02/2012	28/02/2011
Créances sociales	150	225
Créances fiscales	1 142	1 962
Fournisseurs - Avoirs et avances	142	173
Créances diverses (1)	11 059	8 818
Charges constatées d'avance	6 418	6 162
Total des autres créances	17 911	16 340

(1) dont 2 031 K€ de créances sur cessions d'immobilisations
dont 2 456 K€ de compte courant débiteur
dont 5 184 K€ de créance FIVE (opération immobilière Saint Aunès)

Les créances fiscales sont constituées essentiellement de la TVA en instance de déduction.

Les charges constatées d'avance sont composées principalement de loyers versés par avance et d'autres charges externes se rattachant au prochain exercice.

NOTE 7 – ETAT DES DETTES D'EXPLOITATION

Les dettes d'exploitations sont toutes à moins d'un an.

	en milliers d'euros	
	29/02/2012	28/02/2011
Dettes fournisseurs	52 004	48 113
Dettes sociales	5 638	4 265
Dettes fiscales	8 638	5 756
Total des dettes fiscales et sociales	14 306	10 021
Clients - Avoirs et avances	2 106	373
Dettes diverses	4 888	1 620
Produits constatés d'avance	9 415	7 530
Total des autres dettes	16 409	9 523
Total des dettes d'exploitation	82 719	67 666

Les dettes sociales sont constituées des salaires de février et charges sociales afférentes versés le mois suivant ainsi que de la provision pour congés payés.

Les dettes fiscales sont composées essentiellement de la TVA en instance de versement et des impôts et taxes provisionnés à la clôture.

Les dettes diverses se composent essentiellement des comptes courant d'associés.

Les produits constatés d'avance sont pour l'essentiel liés à la « Carte Club ». (Cf. § 1.17)

NOTE 8 – ETAT DES DETTES FINANCIERES

8.1 Echéance des dettes financières

	en milliers d'euros	
	29/02/2012	28/02/2011
échéance à moins d'un an	12 147	8 510
échéance de 2 à 5 ans	56 466	52 296
au delà		
Total des dettes financières	68 613	60 906

8.2 Détail des dettes financières

	en milliers d'euros	
	29/02/2012	28/02/2011
Emprunts bancaires à + 1 an	37 191	48 743
Participation aux salariés	156	171
Crédit bail à + 1 an		232
Dépôts et caution reçus	2 908	3 150
Avance en devises	16 211	
Dettes financières long terme	56 466	52 296

	en milliers d'euros	
	29/02/2012	28/02/2011
Découvert bancaire	3 107	492
Mobilisation de créances	8 448	7 022
Avance en devises		377
Emprunts bancaires à - 1 an	122	138
Autres emprunts et dettes assimilés	241	224
Crédit bail à - 1 an	229	357
Dettes financières court terme	12 147	8 510
Trésorerie et équivalent de trésorerie	29 067	9 737
Total des dettes financières nettes	39 546	51 169

8.3 Evolution de l'endettement et respect des « covenants » financiers

L'endettement à moyen terme du Groupe est à taux variable et est indexé sur l'Euribor de la durée des tirages ou sur l'EONIA.

Le contrat de crédit syndiqué signé le 18 juillet 2008 auprès des 10 banques historiques du groupe (représentant une dette financière de 53,1 M€ à la clôture) a fait l'objet d'un avenant, signé le 23 décembre 2009, qui permet de confirmer le contrat initial et d'en adapter les termes aux nouvelles conditions du marché. Au 29 février 2012, le montant des lignes disponibles s'élève à 33,3M€.

Ce contrat et cet avenant prévoient le respect de covenants financiers. Les comptes arrêtés au 29 février 2012 permettent le respect de ces covenants.

Détail des lignes disponibles au 29 février 2012 :

Tranche A : ligne totale = 10,7M€ ; utilisations au 29/2/12 = 6,9M€ ; disponible = 3,8M€
 Tranche B : ligne totale = 16,0M€ ; utilisations au 29/2/12 = 15,0M€ ; disponible = 1,0M€
 Tranche C : ligne totale = 35,0M€ ; utilisations au 29/2/12 = 15,0M€ ; disponible = 20,0M€
 Tranche D : ligne totale = 54,2M€ ; utilisations au 29/2/12 = 45,7M€ (*) ; disponible = 8,5M€
 (*) dont avance en devise : 16,2M€

Ces lignes s'amortiront comme suit :

- Tranche A : 2,7 M€ à moins d'un an et 2,7 M€ pour chacune des 3 années suivantes
- Tranche B : 4,0 M€ à moins d'un an et 4,0 M€ pour chacune des 3 années suivantes
- Tranche C : 0,0M€ à moins d'un an et 35,0 M€ le 18/07/2013
- Tranche D : 9,0 M€ à moins d'un an et 45,2 M€ le 18/07/2013

NOTE 9 – INSTRUMENTS FINANCIERS, DERIVES, EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ

9.1 Catégories d'Actifs et Passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs financiers ventilés selon les catégories définies dans IAS 39 :

EXERCICE N

en milliers d'euros

	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat (transactions et option)	Derivés qualifiés de couverture	Prêts et créances et Passifs évalués au coût amorti	Actifs financiers disponibles à la vente	Total valeur nette comptable des actifs et passifs financiers	Instruments financiers non	Total valeur nette comptable
ACTIF							
Actifs financiers			6 075	997	7 075		7 075
Actifs non courants	0	0	6 075	997	7 075	0	7 075
Créances clients			15 602		15 602		15 602
Autres créances d'exploitation (note 6.2)			4 497		4 497	6 856	11 353
Instruments dérivés de change			0		0		0
Trésorerie et Equivalents de trésorerie			29 067		29 067		29 067
Actifs courants	0	0	49 166	0	49 166	6 856	56 022
Total Actifs	0	0	55 238	997	56 238	6 856	63 094
PASSIF							
Passifs financiers long terme			56 466		56 466		56 466
Passifs non courants	0	0	56 466	0	56 466	0	56 466
Passifs financiers court terme			12 147		12 147		12 147
Instruments dérivés de change		5 038			5 038		5 038
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (note 7)			53 049		53 049		53 049
Autres crédettes (note 7)			4 679		4 679	492	5 171
Passifs courants	0	5 038	69 875	0	74 913	492	75 405
Total Passifs	0	5 038	126 341	0	131 379	492	131 871

EXERCICE N-1

en milliers d'euros

	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat (transactions et option)	Dérivés qualifiés de couverture	Prêts et Créances et Passifs évalués au coût amorti	Actifs financiers disponibles à la vente	Total valeur nette comptable des actifs et passifs financiers	Instruments financiers non	Total valeur nette comptable
ACTIF							
Actifs financiers (note 3.4)			6 102	16	6 118	405	6 523
Actifs non courants	0	0	6 102	16	6 118	0	6 134
Créances clients			15 365		15 365		15 365
Autres créances d'exploitation (note 6.2)			6 024		6 024	2 794	8 818
Instruments dérivés de change			0		0		0
Trésorerie et Equivalents de trésorerie			5 737		5 737		5 737
Actifs courants	0	0	31 127	0	31 127	2 794	33 921
Total Actifs	0	0	37 223	16	37 245	2 794	40 039
PASSIF							
Passifs financiers long terme			52 295		52 295		52 295
Passifs non courants	0	0	52 295	0	52 295	0	52 295
Passifs financiers court terme			8 610		8 610		8 610
Instruments dérivés de change		3 014			3 014		3 014
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (note 7)			48 113		48 113		48 113
Autres crédettes (note 7)			385		385	764	1 149
Passifs courants	0	3 014	57 588	0	61 602	764	62 366
Total Passifs	0	3 014	109 883	0	113 798	764	114 562

La présentation des gains et pertes par catégorie comptable IFRS est reprise dans la note 12.

9.2 Risques de marché

Les activités du Groupe l'exposent principalement à un risque financier de change et un risque de taux.

9.2.1 Risque de change

Le groupe paie ses achats en dollars et en euros et vend sa production dans une quarantaine de pays. Elle se trouve donc partiellement exposée à un risque de change.

La gestion du risque de change est assurée par le Directeur Financier du groupe, directement rattaché au Président directeur général, qui effectue un reporing quotidien du taux du dollar (USD).

Couvertures de change

Seuls les achats du groupe sont couverts, principalement sous forme de contrats de change à terme classiques, qui prévoient un achat de la devise à un cours convenu pour un montant donné, et une échéance donnée.

Les instruments de couverture sont affectés exclusivement aux dettes et créances comptabilisées et aux opérations prévisionnelles de l'année en cours et de l'année à venir dont la réalisation est jugée hautement probable.

Sur la base des informations fournies par le service des achats, les opérations d'exploitation en dollar font l'objet de couvertures de change, soit par options, soit par achats ou ventes à terme de devises.

A la clôture, les contrats suivants étaient souscrits :

									en euros	
Contrats	Saison	Echéance	Taux de couverture	Montant USD	Coût en €	Taux juste valeur	Juste Valeur à la clôture	Couverture de dettes, impact en résultat	Couverture de dettes, impact en capitaux propres	
Couverture 1	HIVER 2011	01/03/2012	1,3258	2 000 000	3 508 573	1,3443	1 487 763	20 760		
Couverture 2	HIVER 2011	01/03/2012	1,3076	2 500 000	3 917 506	1,3443	1 859 734	52 196		
Couverture 3	HIVER 2011	01/03/2012	1,3189	1 000 000	1 558 308	1,3443	743 882	14 326		
Couverture 4	HIVER 2011	15/03/2012	1,30906	1 000 000	1 558 044	1,3443	1 687 753	41 730		
Couverture 5	HIVER 2011	05/03/2012	1,298	3 400 000	7 419 414	1,3443	2 529 137	90 217		
Couverture 6	ÉTÉ 2012	30/03/2012	1,2785	5 000 000	8 910 633	1,3443	3 719 423	191 425		
Couverture 7	HIVER 2011	05/04/2012	1,3082	3 400 000	7 598 591	1,3443	2 529 137	69 794		
Couverture 8	ÉTÉ 2012	30/04/2012	1,2707	3 000 000	2 360 503	1,3443	2 231 645	129 259		
Couverture 9	ÉTÉ 2012	16/04/2012	1,2708	3 800 000	2 390 242	1,3443	2 626 750	163 492		
Couverture 10	ÉTÉ 2012	30/04/2012	1,2709	500 000	398 422	1,3443	3 71 943	21 441		
Couverture 11	ÉTÉ 2012	16/04/2012	1,2709	451 561	2 76 425	1,3443	2 61 743	14 621		
Couverture 12	ÉTÉ 2012	16/04/2012	1,2729	4 348 139	3 415 931	1,3443	3 234 500	141 421		
Couverture 13	ÉTÉ 2012	30/04/2012	1,2787	4 000 000	3 128 177	1,3443	2 975 526	152 651		
Couverture 14	ÉTÉ 2012	16/05/2012	1,2707	4 236 625	3 334 037	1,3443	3 251 547	182 540		
Couverture 15	ÉTÉ 2012	16/05/2012	1,2707	263 375	207 268	1,3443	1 86 035		11 173	
Couverture 16	ÉTÉ 2012	30/05/2012	1,2711	200 000	157 347	1,3443	1 18 476		8 568	
Couverture 17	ÉTÉ 2012	31/05/2012	1,2704	4 800 000	3 751 356	1,3443	3 570 632		161 627	
Couverture 18	ÉTÉ 2012	31/05/2012	1,2734	4 000 000	3 926 388	1,3443	3 719 408		206 980	
Couverture 19	ÉTÉ 2012	15/06/2012	1,2716	4 000 000	3 145 643	1,3443	2 975 526		170 112	
Couverture 20	ÉTÉ 2012	26/06/2012	1,2719	6 500 000	5 110 465	1,3443	4 625 230		275 234	
Couverture 21	ÉTÉ 2012	16/07/2012	1,2716	5 000 000	3 932 654	1,3443	3 719 408		213 646	
Couverture 22	ÉTÉ 2012	31/07/2012	1,2719	5 000 000	3 931 177	1,3443	3 719 408		213 719	
Couverture 23	HIVER 2012	16/07/2012	1,2716	3 500 000	2 792 438	1,3443	2 603 536		148 902	
Couverture 24	HIVER 2012	16/07/2012	1,2721	1 500 000	1 374 153	1,3443	1 155 927		61 230	
Couverture 25	HIVER 2012	15/08/2012	1,2724	1 400 000	1 178 075	1,3443	1 125 822		63 652	
Couverture 26	HIVER 2012	31/08/2012	1,2730	5 000 000	3 927 730	1,3443	3 719 408		208 322	
Couverture 27	HIVER 2012	14/09/2012	1,2813	4 000 000	3 121 829	1,3443	2 975 526		146 303	
Couverture 28	HIVER 2012	12/10/2012	1,2762	6 000 000	4 701 457	1,3443	4 483 289		238 168	
Couverture 29	HIVER 2012	15/10/2012	1,2802	3 000 000	2 343 384	1,3443	2 231 645		131 739	
Couverture 30	HIVER 2012	15/11/2012	1,2738	6 000 000	4 740 310	1,3443	4 463 289		247 026	
Couverture 31	HIVER 2012	14/12/2012	1,2771	5 500 000	4 706 612	1,3443	4 001 319		215 284	
Couverture 32	HIVER 2012	10/12/2012	1,2812	3 000 000	2 341 555	1,3443	2 231 645		109 910	
Couverture 36	HIVER 2012	15/01/2013	1,2745	4 500 000	3 530 796	1,3443	3 347 467		183 329	
Couverture 37	HIVER 2012	31/01/2013	1,2745	4 500 000	3 530 519	1,3443	3 347 467		183 032	
Couverture 38	HIVER 2012	15/01/2013	1,2835	2 000 000	1 558 118	1,3443	1 487 763		70 355	
Couverture 39	HIVER 2012	15/02/2013	1,2746	3 000 000	2 358 680	1,3443	2 231 645		124 035	
Couverture 40	HIVER 2012	28/02/2013	1,2748	3 000 000	2 253 310	1,3443	2 231 645		121 666	
Couverture 41	HIVER 2012	15/02/2013	1,2842	2 000 000	1 557 100	1,3443	1 487 763		69 337	
Couverture 42	HIVER 2012	15/04/2013	1,2788	3 500 000	2 716 941	1,3443	2 603 536		133 405	
				343 800 000	109 082 020		98 043 767	-1 325 464	-3 712 759	

Exposition de change sur l'activité commerciale

	en milliers d'euros	
	29/02/2012	28/02/2011
	USD	USD
Exposition bilan	(39 537)	(34 863)
Exposition flux futurs	(92 263)	(70 937)
instruments dérivés de change	131 800	105 800
Exposition nette après couverture	-	-

La juste valeur des opérations à terme est donnée par les cours à terme des devises concernées à la date de clôture.

Ces opérations entrent donc dans la catégorie des opérations évaluées selon le niveau 2 de la norme IFRS 7, c'est-à-dire sur la base de paramètres de marchés observables.

Aucune inefficacité n'a été enregistrée en résultat sur les périodes 2010 et 2011.

9.2.2 Risque de taux

Le Groupe ne se couvre pas systématiquement contre le risque de taux. Les emprunts sont tous souscrits à taux variables. Aucune couverture au titre du risque de taux n'est en cours pour la clôture 2011.

Analyse de sensibilité du risque de taux

Une évolution de 50 bp à la hausse ou à la baisse des taux (toutes les autres variables sont supposées rester constantes). L'impact est calculé sur la dette bancaire nette à la clôture soit 36 012K€ et aurait comme incidence sur le compte de résultat du groupe :

- une augmentation/diminution de 180 K€ du résultat ;
- pas d'impact en capitaux propres.

9.3 Risques de crédit

Se reporter à la note 6.

9.4 Risques de liquidité

L'échéancier des dettes financières est repris dans la note 8.

NOTE 10 – INFORMATION SECTORIELLE**10.1 Premier niveau d'information sectorielle : secteurs d'activité**

L'activité du groupe est organisée en trois secteurs d'activité :

- Ventes des succursales (France et filiales)
- Ventes aux franchisés
- Ventes aux multimarques

Répartition des résultats par secteur d'activité

Les résultats par secteur d'activité de l'exercice précédent sont les suivants :

	en milliers d'euros				
	Succursales	Franchise	Négoce	Autres	Groupe
Chiffres d'affaires	71 577	96 681	8 129	2 166	178 553
Total des ventes	71 577	96 681	8 129	2 166	178 553
Résultats sectoriels	6 234	21 940	3 310		31 484
Charges financières					-1 743
Frais administratifs et de siège					-30 040
Quote part des sociétés MEE				229	229
Participation					
Intérêts des minoritaires					-33
Résultat avant impôt					-103
Impôts					810
Résultat de l'exercice					707

Les résultats par secteur d'activité de l'exercice sont les suivants :

	en milliers d'euros				
	Succursales	Franchise	Négoce	Autres	Groupe
Chiffres d'affaires	117 159	145 470	3 829	8 740	275 198
Total des ventes	117 159	145 470	3 829	8 740	275 198
Résultats sectoriels	12 652	24 532	1 712		38 896
Charges financières					4 227
Frais administratifs et de siège					-35 080
Quote part des sociétés MEE					
Intérêts des minoritaires					96
Résultat avant impôt					9 462
Impôts					-5 124
Résultat de l'exercice					4 337

Répartition des actifs et passifs par secteur d'activité

Au titre de l'exercice précédent, la répartition des éléments bilanciaux est la suivante :

	en milliers d'euros				
	Succursales	Franchise	Négoce	Autres	Groupe
Actifs sectoriels	60 570	14 158	9 587	106 478	190 793
Passifs sectoriels	10 340	10 632		169 021	190 793
Investissements	4 560	-	-	7 679	12 239
Amortissements de l'exercice	4 557	-	-	7 616	12 173

Au titre de l'exercice, la répartition des éléments bilanciels est la suivante :

	en milliers d'euros				
	Succursales	Franchise	Négoce	Autres	Groupe
Actifs sectoriels	61 629	15 342	2 243	140 217	219 432
passifs sectoriels	3 250	4 220		211 950	219 432
Investissement	8 000			14 205	22 205
Amortissements	4 607			7 365	11 972

10.2 Deuxième niveau d'information sectorielle : Secteurs géographiques

Les secteurs d'activité se réalisent dans des zones géographiques distinctes.

Le premier secteur géographique est représenté par la France, pays d'attache du groupe où se réalise l'activité principale.

Le deuxième secteur géographique « Europe de L'Ouest » est constitué des filiales d'Orchestra-Kazibao implantées en Espagne, en Belgique et en Suisse et représente plus de 10 % de l'activité du Groupe.

Les troisième et quatrième secteurs géographiques « Europe de l'Est » et « Moyen-Orient » sont représentés principalement par l'implantation de master franchises et de partenaires exclusifs.

Le cinquième secteur géographique « Autres pays » est constitué des implantations directes et indirectes réalisées notamment en Asie et au Canada. Ce cinquième secteur ne représente pas plus de 10 % de l'activité du groupe.

Localisation de l'origine des ventes

	29/02/12	28/02/11
France	205 713	128 186
Europe UE	42 145	31 365
Europe hors UE	14 202	12 410
Moyen Orient	5 238	4 303
Autres	7 900	2 290
Total	275 198	178 554

Localisation des actifs non courants

	en milliers d'euros	
	29/02/2012	23/02/2011
France	66 797	63 250
Europe de l'Ouest	15 418	15 979
Europe de l'Est		
Moyen Orient		
Autres	4 665	1 980
TOTAL	86 780	81 209

Localisation des dépenses d'investissement

	en milliers d'euros	
	29/02/2012	28/02/2011
France	19 503	11 278
Europe de l'Ouest	1 536	540
Europe de l'Est		
Moyen Orient		
Autres	1 165	421
TOTAL	22 205	12 239

NOTE 11 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

	en milliers d'euros	
	29/02/2012	28/02/2011
Autre charges opérationnelles	(2 009)	(855)
Autres produits opérationnels	498	246
Résultat sur cessions d'immobilisations	(1 295)	(50)
TOTAL	(2 806)	(659)

Les autres charges opérationnelles sont composées à hauteur de 904 milliers d'euros de créances irrécouvrables. Le solde est essentiellement constitué d'indemnités versées dans le cadre de litiges commerciaux et prud'homaux.

NOTE 12 – PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS**12.1 Coût financier net**

Le coût de l'endettement est essentiellement constitué des intérêts sur emprunt court et moyen terme.

	en milliers d'euros	
	29/02/2012	28/02/2011
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	419	320
Coût de l'endettement financier net	(1 972)	(2 057)
Coût financier net	(1 553)	(1 737)
Autres charges et produits financiers	5 780	(6)

12.2 Autres charges et produits financiers

	en milliers d'euros	
	29/02/2012	28/02/2011
Produits financiers	5 298	2 422
Gains de change et variation des dérivés (1)	(898)	2 358
Produits financiers sur opérations de couverture	6 186	
Provisions à caractère financier	10	66
Charges financières	482	(2 428)
Perte de change et variation de dérivés (1)	846	(2 388)
Provisions à caractère financier	(56)	(9)
Autres charges financières	(308)	(31)
Autres charges et produits financiers	6 780	(6)

(1) Valorisation à la juste valeur des instruments de couverture de change conformément à la norme IAS 32 / 39

NOTE 13 – IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

La charge d'impôt sur les résultats se décompose comme suit :

	en milliers d'euros	
	29/02/2012	28/02/2011
Composants de la charge d'impôts	4 109	655
Impôt exigible	4 088	647
Dont impôt exigible de l'exercice	21	8
Dont impôt forfaitaire		
Impôts différés	1016	-1465
dont immobilisations incorp et corporelles	-1366	451
dont engagement envers le personnel	-13	22
dont stock, créances et dettes	30	-1265
dont différence temporaire		72
dont autocontrôle	-61	28
dont déficits fiscaux	2412	-759
dont CVAE et IS sur CVAE	14	-14
Total d'impôt	5 125	-810

	en milliers d'euros
Preuve d'impôt	29/02/2012
Résultat comptable	4 337
Impôts courant et différés comptabilisés (produit)	5 125
CVAE déductible	-760
Résultat comptable avant impôt et mise en équivalence	8 702
Taux d'impôt applicable en France	33,3%
Impôt théorique	2 900
Ecart constaté entre théorique et réel	2225
Impôt exigible	4 109
CVAE exigible	-760
Effets des différences temporaires et permanentes entre le résultat comptable et le résultat fiscal des sociétés du groupe	-2 140
Effets des différences temporaires entre le résultat consolidé et le résultat imposable	0
Effets des différences permanentes entre le résultat consolidé et le résultat imposable	1 002
Effets des différences permanentes entre le résultat consolidé et le résultat imposable liés à la CVAE	14
Autres différences	
Ecart expliqué	2225

La réforme française de la taxe professionnelle, votée le 31 décembre 2009 est entrée en vigueur le 1er janvier 2010. La nouvelle CTE « Contribution Economique Territoriale » est composée de deux cotisations : la CFE « Cotisation Foncière des Entreprises » et la CVAE « Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises ». Cette dernière se détermine par application d'un taux sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise au cours de l'exercice.

Dans la mesure où d'une part, le montant de la valeur ajoutée est calculé par la différence positive entre certains produits et charges et que d'autre part, les résultats du groupe sont composés pour l'essentiel d'éléments entrant dans la composition de la valeur ajoutée de par son activité, le groupe a jugé que la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par « IAS 12.2, impôts dus sur la base des bénéfices imposables ».

La CVAE est ainsi présentée en impôt sur le résultat au titre de l'exercice.

Les impositions résultant des éléments suivants ont été comptabilisées à la clôture :

- décalages temporaires entre comptabilité et fiscalité,
- retraitements et éliminations imposés par la consolidation,
- déficits fiscaux reportables et dont l'imputation sur des bénéfices futurs est probable.

Le détail des impôts différés est le suivant :

	en milliers d'euros			
	29/02/2011	Augmentation	Diminution	29/02/2012
Report déficitaire	4 382	66	2 412	2 036
Différences temporaires	24			24
Crédit-bail	8		8	-
Indemnité de départ en retraite	3	13		16
Provision sur actions propres	(273)	61		(212)
Marge sur stock	375		286	69
Droits au bail	(1 585)		2	(1 587)
Marque	(3 140)			(3 140)
Couverture de change	1 304	375		1 679
Provisions internes	(166)			(166)
Immobilisations incorporelles		830		830
Immobilisations corporelles	(480)	480		-
CVAE différée	21		21	-
Impôt société sur CVAE différée	(7)	7		-
Autres	(2)	55		53
Imposition différée totale	464	1 887	2 729	(378)
<i>Dont impôts différés actifs</i>	<i>4 189</i>			<i>2 014</i>
<i>Dont impôts différés passifs</i>	<i>(3 735)</i>			<i>(2 392)</i>

L'évaluation de la capacité du groupe à utiliser les pertes fiscales reportables repose sur des projections de résultats. S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés.

L'imposition latente afférente aux écarts d'évaluation affectés aux droits au bail et à la marque est prise en compte.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en appliquant le dernier taux en vigueur pour chaque société.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

La société Orchestra-Kazibao s'est constituée société mère intégrante à compter du 1^{er} mars 2009 et est ainsi seule redevable de l'impôt sur les sociétés envers le Trésor Public français au titre de l'impôt dû par elle-même et ses filiales comprises dans le périmètre d'intégration. Ces dernières sont les sociétés, Horizon 21 et Horizon 2179.

NOTE 14 – EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

A la clôture, le capital social de la société s'élève à 23.150.214 euros divisés en 3.658.369 actions de 6 euros de valeur nominale chacune.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

Eléments dilutifs

Néant.

NOTE 15 – RESULTATS PAR ACTION

Les résultats nets par action, de base et dilués, ont été déterminés comme suit :

	en milliers d'euros	
	29/02/2012	28/02/2011
Résultat net	4 337	707
Nombre moyen d'actions en circulation	3 858 369	3 858 369
Effet dilutif des options	0	0
Nombre d'actions dilués en circulation	3 858 369	3 858 369
Résultat net de base par action (en €)	1,12	0,18
Résultat net dilué (en €)	1,12	0,18

L'effet dilutif est calculé selon la « méthode du rachat d'actions », les fonds qui sont recueillis au moment de l'exercice des droits sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total d'actions résultant de l'exercice des droits. Seul le montant net d'actions ainsi créées vient s'ajouter au nombre moyen pondéré d'actions.

Cette méthode n'est appliquée que pour les options d'achat dites « dans la monnaie ».

NOTE 16 – ENGAGEMENTS HORS BILAN**16.1 Engagements donnés**

	en milliers d'euros	
	29/02/2012	28/02/2011
Crédoc	14 413	
Lettres de crédit	7 180	2 936
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	115 917	110 250
Avals, cautions et garanties données	8 003	
Instruments de couverture à terme	105 082	76 684
Total	248 593	189 870

Ces sûretés ont été consenties au profit des banques dans le cadre de la mise en place d'un crédit syndiqué de 110,25 millions d'euros, d'une maturité comprise entre 5 et 7 ans, destiné à restructurer l'endettement du Groupe et à lui donner les moyens financiers nécessaires à la poursuite de son programme de développement. Il n'y a pas eu de variation au cours de la période.

16.2 Engagements reçus

	en milliers d'euros	
	29/02/2012	28/02/2011
Cautions	299	299
Garanties bancaires	2 572	1 734
Lettres de crédit	1 053	1 323
Nantissements	5 190	5 251
Total	9 114	8 607

NOTE 17 – TRÉSORERIE

La trésorerie est uniquement composée de comptes bancaires en euros et dollars.

NOTE 18 – PAIEMENT EN ACTIONS

Les plans de stock options attribués les 17 avril 2008, 01 septembre 2008 et 25 novembre 2008 ont été retraités.

Le plan du 17 avril 2008 a les caractéristiques suivantes :

- 25 882 options de souscription à 8,93 euros
- Plan sur 10 ans avec options acquises au bout de 4 ans à compter du 17 avril 2008

Dans le cadre du retraitement, il convient de valoriser les options à la date d'attribution et d'en étaler le coût sur les 4 années d'indisponibilité.

Les options ont été valorisées selon le modèle Black&Scholes selon les modalités suivantes :

- Sous-jacent (cours moyen de l'action Orchestra) : 8,93 euros
- Prix d'émission : 8,49 euros
- Volatilité : 46 %
- Taux sans risque : 4,28 %
- Maturité : 9 ans

La valorisation d'une option ressort à 4,63 euros, soit pour 25 882 options un coût global de 120 milliers d'euros à étaler linéairement sur 4 ans, à compter du 17 avril 2008, soit 56 milliers d'euros par an, à enregistrer en charges par la contrepartie des capitaux propres.

Aucune modification et aucune souscription n'ont été enregistrées sur ce contrat au cours de l'exercice.

Le plan du 01 septembre 2008 a les caractéristiques suivantes :

- 10 500 options de souscription à 9,74 euros
- Plan sur 10 ans avec options acquises au bout de 4 ans à compter du 01 septembre 2008

Dans le cadre du retraitement, il convient de valoriser les options à la date d'attribution et d'en étaler le coût sur les 4 années d'indisponibilité.

Les options ont été valorisées selon le modèle Black&Scholes selon les modalités suivantes :

- Sous-jacent (cours moyen de l'action Orchestra) : 9,74 euros
- Prix d'émission : 9,28 euros
- Volatilité : 50,66 %
- Taux sans risque : 4,05 %
- Maturité : 8 ans

La valorisation d'une option ressort à 5,36 euros, soit pour 10 500 options un coût global de 53 milliers d'euros à étaler linéairement sur 4 ans, à compter du 01 septembre 2008, soit 26 milliers d'euros par an, à enregistrer en charges par la contrepartie des capitaux propres.

Aucune modification et aucune souscription n'ont été enregistrées sur ce contrat au cours de l'exercice.

Le plan du 25 novembre 2008 a les caractéristiques suivantes :

- 16 631 options de souscription à 7,92 euros
- Plan sur 10 ans avec options acquises au bout de 4 ans à compter du 25 novembre 2008

Dans le cadre du rattrapement, il convient de valoriser les options à la date d'attribution et d'en étaler le coût sur les 4 années d'indisponibilité.

Les options ont été valorisées selon le modèle Black&Scholes selon les modalités suivantes :

- Sous-jacent (cours moyen de l'action Orchestra) : 7,02 euros
- Prix d'émission : 7,54 euros
- Volatilité : 50,66 %
- Taux sans risque : 3,83 %
- Maturité : 6 ans

La valorisation d'une option ressort à 4,29 euros, soit pour 16 631 options un coût global de 71 milliers d'euros à étaler linéairement sur 4 ans, à compter du 25 novembre 2008, soit 33 milliers d'euros par an, à enregistrer en charges par la contrepartie des capitaux propres.

Aucune modification et aucune souscription n'ont été enregistrées sur ce contrat au cours de l'exercice.

NOTE 19 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

19.1 Sociétés faisant partie du périmètre de consolidation

Les transactions entre le Groupe et les sociétés consolidées par intégration globale sont principalement :

- achats/ventes de marchandises (faisant l'objet d'une convention de Garanties de Marge),
- prestations de services,
- charges et produits d'intérêt financier sur comptes courants,
- dividendes.

Ces transactions ont été éliminées en consolidation.

19.2 Participations non consolidées

Les ventes de marchandises aux parties liées se sont faites aux prix normaux généralement pratiqués.

Les achats de marchandises ont été réalisés au prix du marché.

Aucune garantie n'a été accordée ou reçue avec les parties liées.

	Créances du Groupe sur les parties liées		Provisions sur Créances du Groupe		Dettes du Groupe sur les parties liées	
	29/02/2012	28/02/2011	29/02/2012	28/02/2011	29/02/2012	28/02/2011
FIME France	5 185	-	-	-	800	902
FIME Hong Kong / China	-	-	-	-	450	-
Total	5 185	-	-	-	1 250	902

	Produits		Charges		Garanties	
	29/02/2012	28/02/2011	29/02/2012	28/02/2011	29/02/2012	28/02/2011
FIME France	-	-	464	31	-	-
FIME Hong Kong / China	-	-	2 214	-	-	-
Total	0	0	2 678	31	-	-

19.3 Rémunération des dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée à des personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été au cours de l'exercice clos, membres du conseil d'administration du groupe.

	en milliers d'euros	
	29/02/2012	28/02/2011
Rémunération brute totale (1)	2 652	1 651
Avantage postérieurs à l'emploi (2)		
Indemnité de départ ou de fin de contrat (3)		
Autres avantages long terme (4)		
Paiement en actions (5)		
Total	2 652	1 651

(1) Rémunération, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature payés au cours de l'exercice

(2) Variation des provisions pour retraites (impact net sur le compte de résultat)

(3) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour indemnités de départ ou de fin de contrat.

(4) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour rémunérations et bonus conditionnels différés.

(5) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions du Groupe.

NOTE 20 – LOCATION-FINANCEMENT

Les paiements minimum restant à verser et leur juste de valeur à la clôture de l'exercice se présentent comme suit :

	en milliers d'euros				
	Exercices antérieurs	Exercice en cours	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Redevances versées	810	383			
Redevances restant à verser	555	230	167	63	
Amortissements	371	385			

NOTE 21 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La SA Orchestra Kazibao a absorbé les sociétés H21, H2179, Couleurs de l'arc en ciel et Nialex par transmission universelle de patrimoine en date du 01 mars 2012.

Cette opération est sans impact dans les comptes consolidés.

Orchestra Kazibao

Société Anonyme

400, avenue Marcel Dassault
34170 Castelnau Le Lez

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Exercice clos le 29 février 2012

Axiome Audit
215, rue Samuel Morse
Le Triade 3
34965 Montpellier cedex 2

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Orchestra Kazibao

Société Anonyme
400, avenue Marcel Dassault
34170 Castelnau Le Lez

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration

Exercice clos le 29 février 2012

Aux actionnaires,

En qualité de commissaires aux comptes de la société ORCHESTRA KAZIBAO et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 au titre de l'exercice clos le 29 février 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.255-37 du Code de commerce.

Montpellier et Neuilly-sur-Seine, le 19 juin 2012

Les Commissaires aux Comptes,

Axiome Audit

Deloitte & Associés

Steve AMAT

Albert AIDAN

Rapport du Président du Conseil
d'administration sur les conditions de
préparation et d'organisation des
travaux du Conseil d'administration et
sur les procédures de contrôle interne et
de gestion des risques



ORCHESTRA KAZIBAO

Société anonyme au capital de 23.150.214 Euros
Siège social : Castelnau le Lez (34170) 400, avenue Marcel Dassault
398.471.565 RCS Montpellier

∫

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous présente ci-dessous les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil d'administration le 23 mai 2012 et transmis aux commissaires aux comptes.

1. Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise

Le Conseil, lors de sa réunion du 25 novembre 2008, a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées. Le Conseil a exprimé son adhésion à ces recommandations. Toutefois, le Conseil n'a pas souhaité adopter par la suite le Code AFEP/MEDEF comme Code de gouvernement d'entreprise.

Ainsi, la société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par une organisation représentative des entreprises et notamment pas à celui de l'AFEP et du MEDEF diffusé en décembre 2008, ni à celui de Middledext diffusé en décembre 2009. En effet, la société considère que ses codes de gouvernement d'entreprise ne sont pas adaptés à son mode de fonctionnement.

Au delà des exigences requises par la loi, la société s'impose la règle suivante en matière de gouvernement d'entreprise :

- La représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil qui comporte 3 hommes et 2 femmes.

2. Le Conseil d'administration

Les statuts de la société (articles 14 à 21) définissent la composition et les missions du Conseil d'administration, ses conditions d'organisation et de fonctionnement, les modalités de nomination et de rémunération de ses membres ainsi que l'étendue de leur responsabilité.

Composition du Conseil d'administration au 29 février 2012

➤ M Pierre Mestre, Président Directeur Général,

- Mme Chantal Mestre,
- M. Marcel Gotlib,
- M. Charles Gotlib
- Meile Aurélie Mestre

Mission générale de contrôle et de surveillance

Au cours de l'exercice 2011/2012, le Conseil d'administration s'est réuni dix fois, le taux de présence des membres du Conseil s'est élevé à 86 %.

Le Conseil d'administration se réunit systématiquement afin d'examiner l'activité trimestrielle et les résultats semestriels et annuels de la société.

La situation du groupe ORCHESTRA KAZIBAO et les perspectives de développement sont régulièrement examinées au cours de ces réunions.

Accès à l'information :

La date de chaque conseil est déterminée en fonction des plannings de chacun pour permettre une présence maximale. La convocation est adressée par courrier électronique ou par télécopie au moins 8 jours avant le Conseil (sauf urgence) et systématiquement assortie d'un ordre du jour détaillé. L'ordre du jour est complété des remarques des participants avant diffusion.

Les éléments essentiels constituant les points traités dans l'ordre du jour sont adressés au fil de leur élaboration pour permettre à chaque administrateur d'être pleinement informé de l'activité de la société et de participer efficacement aux séances. Des entretiens réguliers viennent compléter cette information. Un document plus exhaustif est prévu pour l'avenir à transmettre au plus tard dans un délai à déterminer par le règlement intérieur (délai raisonnable de 78 heures au plus tard).

Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement et individuellement informés de la situation financière de la Société, de sa trésorerie, des activités des pôles, des conditions et perspective du marché, ainsi que des litiges susceptibles d'avoir une incidence sur sa situation ou son activité.

Outre les points et décisions relevant légalement de cet organe, le Conseil a débattu de toutes les actions majeures conduites au cours de l'exercice 2011/2012, tant sur le plan externe (acquisitions, cessions, commercialisations, marchés et stratégie du Groupe, politique financière, ...), qu'interne (organisation, nominations, fonctionnement, code d'éthique,...).

Limitations de pouvoirs du Président :

Le Président exerce ses pouvoirs conformément à la loi et dans les limites de l'objet social. Aucune limitation à ces pouvoirs n'a été imposée par le Conseil d'Administration de la Société

Limitations de pouvoirs du Directeur Général :

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, et représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

3. Participation aux Assemblées Générales

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro

heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce ; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et être reçues au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

4. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'OPA

Conformément à l'article L225-100-3 du Code de Commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'OPA sont décrits dans le rapport de gestion.

5. Contrôle interne et de gestion des risques

La description des procédures de contrôle interne repose sur une analyse des risques réalisée chaque fin d'année. Cette analyse a été menée par le biais d'entretiens avec les responsables des différentes fonctions de la Société

Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose sur un ensemble d'éléments permettant de donner une assurance raisonnable – et non une certitude – quant à la réalisation des objectifs de contrôle interne suivants :

- Mise en œuvre effective et optimisation des opérations ;
- Fiabilité des informations financières ;
- Conformité aux lois, réglementations et directives internes en vigueur.
- Garantie de la sécurité des actifs et préventions des risques d'erreurs ou de fraudes.

Ce dispositif repose sur un référentiel de procédures et sur la responsabilisation des directions en charge des activités et la collégialité dans le processus de prise de décisions.

Néanmoins, un système de contrôle interne conçu pour répondre aux objectifs décrits ci-dessus ne donne cependant pas la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce en raison des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure.

5.1. L'environnement de contrôle

Au sein du Groupe Orchestra Kazibao, un ensemble de règles d'organisation, de politiques, de procédures et de dispositifs ou d'organes d'évaluation et de contrôle, contribue à l'efficacité du contrôle interne

5.1.1. Les valeurs et principes d'actions.

Le concept ORCHESTRA s'est développé autour de notre charte de services auprès des consommateurs. Cette charte constitue un élément essentiel de nos contrats de partenariats avec nos franchisés et fait ainsi l'objet d'un contrôle strict dans son application.

Nos équipes commerciales s'attachent donc à ce que la qualité de service dans tous les points de vente à l'enseigne ORCHESTRA, partout dans le monde, soit irréprochable. La Direction Général Délégué, en charge du commerce, centralise l'ensemble de l'information et en assure le contrôle.

Les principes et règles de déontologie boursière sont quant à elle systématiquement rappelées lors des Comités de Direction mensuels, et particulièrement lorsque des informations confidentielles sont à l'ordre du jour.

Par ailleurs, les transactions effectuées par les mandataires sociaux du groupe sont déclarées à l'Autorité des Marchés Financiers.

5.1.2. L'attachement éthique au respect des droits de l'individu.

Soucieux de veiller au respect des employés de sous-traitants de fabrication – et plus particulièrement des enfants – la société a mis en place un code de conduite annexé au cahier des charges régissant ses relations avec ses sous-traitants de fabrication.

Ce code de conduite dispose notamment que tous les fabricants des produits de la société et leurs sous-traitants :

- n'utiliseront pas le travail infantile ;
- offriront aux salariés un lieu de travail salubre et non dangereux, assureront au minimum l'accès correct à l'eau potable et aux équipements sanitaires, la sécurité contre l'incendie et un éclairage et une aération adéquates.

Dès lors, la société s'autorise à prendre part, directement ou par le biais d'agents qu'elle aura désignés, à des activités de surveillance par l'inspection sur site, à l'improviste, des installations de fabrication pour confirmer le respect de ce code de conduite. Ce contrôle est piloté par un Directeur Général Délégué, en charge des achats.

5.1.3. Les risques juridiques

Les risques juridiques sont suivis mensuellement par un Directeur Général Délégué, en charge de la Direction Financière et Juridique, qui s'assure du bon respect des réglementations applicables aux opérations de la Société et de la protection juridique des intérêts du Groupe.

Le service juridique veille à l'application du droit du travail sur l'ensemble des succursales, à la protection des marques dans le monde et au respect du droit de la distribution auprès de ses partenaires.

Elle se fait assister en tant que de besoin par des experts externes.

Par ailleurs, a été mise en place à la Direction Générale une consigne systématique et immédiate que toutes les lettres recommandées avec accusé de réception soit reçues de manière centralisée. Copie de la première page est systématiquement adressée chaque jour au Président Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués.

5.1.4. Les risques informatiques

La gestion des risques informatiques de la Société repose essentiellement sur les procédures formalisées de sauvegardes régulières des données informatiques et sur le contrôle automatique de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre déportée en dehors des sites de sauvegarde.

5.2. Les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

5.2.1. La fonction comptable et de gestion.

Sous l'autorité du Directeur Général et d'un Directeur Général Délégué, la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du Groupe. Ainsi,

- elle assure la production des comptes consolidés du Groupe et des comptes sociaux dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales ;
- elle pilote le processus budgétaire et prévisionnel et produit le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la consolidation et la cohérence des données ;
- elle produit la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion .

La fonction comptable assure la production des comptes et les déclarations fiscales et douanières de la société mère et des filiales. Elle assure aussi l'évolution et la maintenance du système d'information comptable.

La fonction contrôle de gestion assure le contrôle des stocks, le suivi du budget d'achat, la validation des marges et des prix de vente ainsi que le reporting mensuel et le suivi budgétaire.

5.2.2. Le reporting comptable.

Les tableaux de gestion et de pilotage mis en place dans le cadre du suivi de la société s'articulent autour de trois composantes fondamentales, à savoir :

- le business plan à trois ans ;
- le processus budgétaire et la révision semestrielle ;
- le reporting mensuel.

Chaque année, un business plan est établi avec le Directeur Général qui intègre les choix stratégiques du Groupe, eu égard à l'évolution des marchés, du secteur d'activité et de l'environnement concurrentiel.

Le processus budgétaire – établi sur le dernier trimestre de l'exercice – s'attache à déterminer mensuellement par division et point de vente un budget d'exploitation et d'investissement pour l'année à venir, en tenant compte des projections d'ouvertures (aussi bien sous forme de succursales que de franchisés). Ces prévisions sont appréhendées au moins six mois à l'avance compte tenu de nos cycles de production et la prudence dans notre politique d'achats et de gestion des stocks. Ce budget fait l'objet d'une révision semestrielle qui tient compte de l'arrêté comptable du 31 août.

Le reporting mensuel s'affiche alors comme une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il analyse l'évolution précise de l'activité et du carnet de commande prévisionnel, constate le niveau de consommation du budget des charges et alerte sur les anomalies. Il s'accompagne de tableaux de bord de suivi plus spécifiques comme la masse salariale des succursales, le suivi des réceptions / livraisons ou l'évolution du carnet d'achats...

5.2.3. La convergence des systèmes d'information comptable et de gestion

Le renforcement de l'efficacité et de la fiabilité de l'information pour plus de réactivité accompagne les nouvelles exigences réglementaires IFRS.

Sous la responsabilité du Directeur Général Délégué en charge de la Direction financière, le progiciel Sbase d'Hyperion a été mis en place et permet une analyse multidirectionnelle plus pertinente et un rapprochement plus aisé des données comptables et des données de gestion de Columbus, utile à la fois pour le service Contrôle de Gestion que pour le service de Gestion des Stocks.

La société entend renforcer son équipe comptable afin d'augmenter les compétences internes et renforcer la qualité de la tenue de la comptabilité.

6. Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et les avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération perçue par les mandataires sociaux se compose soit d'un salaire, fixé par le Président et/ou soit d'honoraires de management calculés selon une convention préalablement autorisée par le Conseil d'Administration, et/ou soit de jetons de présence

7.1 Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs résulte de l'attribution de jetons de présence

La répartition des jetons de présence se fait selon les modalités suivantes :

- la moitié est allouée en fonction de l'assiduité aux séances du Conseil d'Administration.



- l'autre moitié est une partie fixe.

7.2 Rémunération des Directeurs Généraux Délégués

Deux Directeurs Généraux Délégués disposent d'un contrat de travail assorti d'un véhicule de fonction et bénéficient d'options de souscription d'actions.

En application de l'article L.225-145 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a décidé que les Dirigeants seront tenus de conserver au minimum 20% des actions issues des levées d'Options au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Par ailleurs, au titre de leur mandat, ils perçoivent chacun une rémunération fixe annuelle de 12.000€ bruts.

Le détail de ces rémunérations est repris dans le rapport de gestion.

A Montpellier, le 23 mai 2012

Le Président